



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- **Page 2 : LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES 2023**
- **Page 4 : LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023**
- **Page 6 : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**
- **Page 51 : BUDGET 2024 – PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

Adoptés en Assemblée plénière du 5 novembre 2024



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES 2023

Adopté en Assemblée plénière du 5 novembre 2024

La Région Réunion, en sa qualité de collectivité territoriale est investie d'une mission d'intérêt général, apparaissant comme un véritable moteur en matière de politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous saluons toutes les actions et réflexions qui sont menées afin de tendre vers cette égalité « pour faire encore plus et encore mieux » pour reprendre les dires de la Présidente de Région.

Parmi les actions menées par la collectivité, nous nous félicitons de voir le renouvellement du dispositif mis en place par la Région pour lutter contre la précarité menstruelle.

Nous notons que des disparités persistent entre les femmes et les hommes dans les effectifs de la Région Réunion, la surreprésentation des hommes est expliquée par le nombre important de techniciens que compte la Région Réunion. Il est précisé que les filières techniques sont davantage investies par les hommes. Nous nous questionnons sur la possibilité de mener des actions pour une meilleure accessibilité de ces métiers pour les femmes et donc sur les moyens concrets qu'il serait possible d'employer afin de rendre ces voies davantage accessibles aux femmes.

La question du télétravail est abordée, il a été constaté que les femmes sont plus souvent en télétravail par rapport aux hommes. Une situation qui semble découler de l'absence remarquée des femmes dans les filières plus techniques. Les métiers techniques ne permettant pas toujours le travail en distanciel. Les inégalités sur la présence des femmes dans les métiers techniques engendrent à leur tour des inégalités qu'il faudra observer avec vigilance.

Concernant les salaires, nous saluons les efforts réalisés dans le but d'estomper l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à la Région Réunion bien qu'il faille encore se pencher sur le cas des catégories A où l'écart salarial entre les sexes est le plus important. En proportion, les femmes sont moins nombreuses à accéder aux postes de direction, nous notons l'intention de la collectivité de faciliter l'accès à ces postes aux femmes pour limiter encore ces inégalités.

D'une manière générale sur le territoire, les filles sont plus nombreuses à réussir au diplôme du baccalauréat et s'orientent surtout vers les filières littéraires et beaucoup moins vers les filières techniques et technologiques. Ce constat nous rappelle à quel point il est important de continuer à promouvoir ces voies pour les femmes réunionnaises.

Les femmes tirent leur épingle du jeu dans le domaine du tourisme et sont davantage présentes dans l'artisanat agroalimentaire. Elles sont plus nombreuses à entreprendre, un point que nous soulignons avec joie.

Concernant les questions d'ordre environnemental, nous savons que les foyers monoparentaux sont plus souvent tenus par des femmes, des foyers vulnérables beaucoup plus exposés aux problèmes liés au changement climatique ou encore à la vie chère. Ce constat nous pousse à mieux comprendre comment et pourquoi ces formes d'injustice environnementale se matérialisent afin de mieux y remédier.



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR
LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
EXERCICE 2023

Adopté en Assemblée plénière du 5 novembre 2024

Le CCEE prend acte de ce rapport sur le développement durable pour l'exercice 2023. Toutefois, il formule les remarques suivants, à savoir :

- s'agissant du focus sur l'élaboration du GREC¹, qui est une excellente initiative. Il aurait souhaité savoir ce qui a été pratiquement mis en place depuis la décision régionale d'octobre 2023 de lancer la création du GREC car le rapport n'apporte pas de précisions sur le sujet (pages 15 et 16/54) ;
- en ce qui concerne la protection des écosystèmes au sein des milieux fortement anthropisés, il est évoqué qu'un Groupe de travail dédié « pourrait » se constituer. Les pistes d'amélioration demeurent vagues (« les efforts continueront »). Par conséquent, le Conseil se demande où en est le Conseil régional dans la mise en place de ce Groupe de travail (page 21/54) ;
- ces mêmes interrogations pour le champ de l'épanouissement de tous les êtres humains (page 30/54) ;
- enfin, le CCEE juge que la notion d'achat responsable est une bonne initiative dans le champ des modes de production et de consommation responsables (page 30/54).

1 Groupement régional d'experts sur le climat.



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2025***

Assemblée plénière du 5 novembre 2024

Avis du

Groupe permanent « Affaires européennes, affaires financières et budget du Conseil régional, affaires générales »

Contexte économique et financier

La situation économique à laquelle doit faire face la Région Réunion en 2025 est complexe et exigeante. Le cadre financier présenté dans les orientations budgétaires reflète un contexte national marqué par une faible croissance économique (prévue à 1,1 % pour 2025) et une régulation progressive de l'inflation à 1,8 %. Cependant, cette stabilité apparente masque des défis persistants liés à un déficit public élevé (6,1 % du PIB en 2024) et à des ajustements budgétaires nationaux ayant des impacts directs sur les finances locales.

Dans ce contexte, la Région Réunion doit composer avec les contraintes budgétaires imposées par le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025. Plusieurs de ces mesures impactent directement son budget. L'augmentation des cotisations CNRACL de 4 points se traduit par une hausse des charges de personnel pour la collectivité, représentant un impact de 2 millions d'euros. La réduction de la compensation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) génère une perte estimée à 4,7 millions d'euros. Essentielle pour financer les investissements locaux, sa diminution risque de freiner des projets structurants pour l'île. Le gel des fractions de TVA, limite la capacité de croissance des recettes régionales avec une perte de 5 millions d'euros attendue en 2024 et 2025. Un gel qui représente une contrainte supplémentaire pour la Région, qui doit trouver des solutions pour compenser ce manque à gagner tout en maintenant ses engagements d'investissement.

Des mesures qui imposent une gestion particulièrement prudente des finances régionales et nécessitent une adaptation continue pour que la Région puisse continuer à soutenir son développement économique et social malgré ces restrictions.

Ainsi, en matière de dettes, la Région Réunion a réussi à maintenir une stratégie de gestion rigoureuse de sa dette, avec une réduction significative de 200 millions d'euros entre 2021 et 2024. Cette gestion a permis de contenir la capacité de désendettement en deçà de la limite de 9 années, garantissant ainsi la viabilité financière de la collectivité. Pour 2025, un recours accru à l'emprunt est prévu, avec 261 millions d'euros destinés à financer des projets majeurs. Une stratégie qui, bien que nécessaire, appelle à une vigilance accrue pour éviter une reprise incontrôlée de l'endettement, surtout si les conditions économiques se dégradent.

D'autant que certains investissements sont stratégiques pour 2025. Il en va ainsi du Viaduc de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) pour lequel les dépassements budgétaires observés lors des phases précédentes attirent l'attention sur la nécessité d'une gestion très rigoureuse des coûts et des délais pour éviter d'alourdir davantage la dette régionale.

Dans ses priorités, la Région met un accent particulier sur le développement des infrastructures dédiées à l'éducation et à la formation professionnelle. En 2023, le recrutement de 62 Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE) supplémentaires, avait pour finalité de renforcer les conditions d'apprentissage pour les jeunes. Ces efforts doivent se poursuivre pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité, tout en favorisant l'adéquation entre les formations proposées et les besoins du marché de l'emploi. En matière de transports doux et mobilité durable, la Région pose comme priorité la promotion de solutions de mobilité durable avec des projets visant à développer les infrastructures pour les pistes cyclables et les véhicules électriques. Ce secteur doit être renforcé pour encourager un changement durable des modes de transport et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de l'île.

Le CCEE préconise de prioriser les projets ayant un impact direct sur la résilience économique et sociale, comme le soutien aux secteurs de l'innovation, de l'agroécologie et du tourisme durable et continuer à renforcer la transparence financière, en fournissant des rapports réguliers et détaillés sur l'avancement des projets majeurs, notamment en ce qui concerne la NRL, pour prévenir tout risque de dérive budgétaire.

Dans le domaine de la transition écologique, la Région s'engage dans une démarche de budgétisation verte, visant à évaluer l'impact climatique de ses dépenses et à encourager des choix budgétaires plus durables. Le CCEE salue cette initiative, qui marque un tournant vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Cependant, à ce stade de présentation, il y a un manque de compréhension et de visibilité sur cette nouvelle façon d'aborder la dépense publique, sa méthodologie et sa mise en œuvre. À son sens, pour que cette approche devienne un levier efficace, il est nécessaire de clarifier la méthodologie employée pour évaluer les dépenses climatiques et de fixer des objectifs quantifiables et des indicateurs de performance environnementale, permettant de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre et de les ajuster si nécessaire.

Pour le CCEE, la transition écologique doit devenir une priorité transversale, intégrée dans toutes les décisions budgétaires.

En ce qui concerne les ressources humaines et le bien-être au travail, les remarques du CCEE sont les suivantes : le maintien des effectifs, voire une légère augmentation du nombre d'agents à la Région est annoncée puisque l'on passera de 2 836 à 2 915 agents en 2025. L'amélioration des conditions de travail des agents de la Région est posée comme un élément clé pour garantir la qualité du service public. La mise en place de dispositifs de télétravail et l'extension des sites de coworking sont présentées comme des initiatives qui témoignent de la volonté de moderniser l'administration régionale et de renforcer la réduction de l'empreinte carbone par la réduction des déplacements. Néanmoins, le CCEE note qu'il existe encore des marges de progression, notamment en matière de soutien aux agents et de coordination interne pour que la démarche soit adoptée par toutes les strates de la structure.

Considérant la nécessité d'anticiper les transformations technologiques avec la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies numériques qui pourraient transformer profondément les modes de fonctionnement des administrations publiques ; le CCEE recommande la création d'une cellule dédiée pour anticiper ces évolutions et définir les compétences futures nécessaires. Il est essentiel de prévoir des plans de formation pour accompagner les agents dans la prise en main de nouvelles technologies, afin de garantir que la transition numérique se fasse de manière inclusive et progressive.

La Région Réunion a pris des mesures significatives pour améliorer la gestion de ses finances publiques, notamment par la réduction des délais de paiement et la simplification de la chaîne comptable. La mise en œuvre de l'instruction M57 et les audits réguliers assurent une meilleure traçabilité et transparence des dépenses, renforçant ainsi la confiance des partenaires et fournisseurs locaux. La collectivité régionale a adopté une politique d'achat qui intègre des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres, promouvant ainsi une économie plus inclusive et durable. Le CCEE encourage à poursuivre ces efforts et recommande d'élargir l'application des critères de durabilité, en particulier pour les grands projets d'infrastructures. Par exemple, inclure systématiquement des clauses de durabilité et de performance énergétique dans les contrats publics contribuerait à réduire l'empreinte carbone des constructions.

La Région Réunion, comme d'autres territoires ultramarins, est confrontée à une dépendance croissante vis-à-vis de l'État central, exacerbée par les ajustements budgétaires récents. La réduction des compensations fiscales, comme le gel des fractions de TVA, limite les capacités d'action des collectivités locales et menace leur autonomie financière.

La nécessité de rationaliser les dépenses pour compenser la réduction des recettes et maintenir la capacité d'investissement est une option de la collectivité qui implique des ajustements qui pourraient toucher le financement de secteurs tels que la culture et le sport, ou encore la formation professionnelle.

Ceci entraîne une conséquence directe sur le budget de fonctionnement de la collectivité avec le risque d'un impact direct sur les petites structures, qu'elles soient associatives ou entreprises. D'autant que celles-ci n'ont pas accès aux financements européens dans la mesure où elles n'ont pas la capacité d'ingénierie nécessaire au portage de dossiers. Les procédures administratives complexes favorisent les grandes organisations capables de mobiliser rapidement des ressources pour préparer des dossiers de candidature. La commission plaide pour un soutien accru pour aider ces petites entités notamment par des services d'accompagnement au montage de projets et à la recherche de financement. Un exemple évoqué est la mise en place d'une cellule de soutien, bien que son efficacité réelle doive être encore évaluée. La mise en place annoncée d'une cellule de soutien retient donc toute l'attention du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Enfin, le CCEE rappelle son invitation faite à la Région de mobiliser la flexibilité réglementaire qui peut être – par le droit à l'expérimentation - faite pour permettre aux Régions de développer des politiques fiscales adaptées à leurs réalités locales. Ceci pourrait constituer une réponse complémentaire aux problématiques financières.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Pour la commission « Vivre ensemble », les orientations budgétaires du Conseil régional en matière de culture, doivent permettre d'appréhender, outre la trajectoire financière, comment cette dernière sert la vision politique de long terme et les grandes orientations de la stratégie déployée par l'exécutif régional dans ce domaine de compétence. Force est de constater que cet objectif n'est que partiellement atteint à la lecture de ce rapport d'« orientations budgétaires 2025 ». Aussi, la commission rappelle-t-elle que la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 qui a créé une compétence partagée en matière de culture entre l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements fait de l'action culturelle un élément constitutif essentiel du développement local et fortement contributeur à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale (retombées financières, dynamisme économique, aménagement urbain, élargissement des publics, devoir de mémoire).

En effet, si ces orientations budgétaires exposent les axes stratégiques, la commission regrette qu'elles s'apparentent davantage à un bilan qu'à des orientations politiques car elle aurait souhaité davantage de lisibilité quant à la déclinaison des priorités définies par le Conseil régional pour la mandature en lien avec ses axes budgétaires. Elle espère que le budget primitif pour l'année 2025 apportera l'ensemble des précisions idoines sur la mise en œuvre du plan d'actions associé à ces priorités en matière de politiques culturelles régionales.

Sur la forme, la commission note que la présentation de ces orientations budgétaires mêlent à la fois des orientations dédiées au champ culturel et sportif. Traditionnellement, ces champs sont bien distincts. D'une part, ce « mélange » contribue à rendre moins lisibles les trajectoires régionales dans le domaine de la culture. D'autre part, vu les coupes budgétaires imposées par le contexte social et économique actuel de la France, la commission souhaite fortement que les domaines du sport et de la culture ne soient pas, comme cela a pu être le cas dans le passé, les variables d'ajustement dans l'élaboration du projet de budget primitif 2025 ; d'autant que les conclusions du rapport du CCEE sur la place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion (2008) montraient qu'un euro investi dans le champ de la culture générait dix euros.

Sur le fond, la commission tient à formuler les remarques et propositions suivantes :

★ Soutien aux acteurs culturels

Prenant acte que le Conseil régional affirme « *Plutôt que de proposer une vision descendante de la culture, il s'agit de soutenir les projets locaux, en particulier ceux portés par les petites associations souvent actives dans les quartiers ou auprès des populations défavorisées. La Région doit jouer un rôle facilitateur en aidant ces acteurs à accéder aux financements, en simplifiant les démarches administratives et en accompagnant les initiatives citoyennes. Ce modèle de partage et de collaboration renforce les liens sociaux et permet de faire émerger une excellence populaire, véritable reflet de la créativité et des aspirations locales.* » ; la commission approuve cette affirmation et se réjouit par avance de sa traduction dans l'élaboration du projet de budget primitif 2025 concernant particulièrement :

- la mise en place des conventionnements pluriannuels (dispositifs JOSPIN) avec avance de trésorerie aux structures sur la base de 1/12ème du budget précédent ;
- la diffusion des informations relatives au calendrier régional des prises de décisions à destination des acteurs culturels afin qu'ils puissent planifier les entrées financières et atténuer au maximum des dépenses bancaires dédiées aux paiements d'agios ;

- l'initiation d'un dispositif non seulement d'accompagnement pour le montage de projets mais aussi d'octroi d'avance de trésorerie dès lors que les acteurs (petites et moyennes structures) souhaitent mobiliser des fonds européens. Il est important de faciliter l'accès des structures et entreprises culturelles aux aides européennes qui aujourd'hui imposent de traiter des dossiers très complexes et contraignants et d'avoir une trésorerie énorme.

★ Rééquilibrage de l'aménagement d'infrastructures culturelles

Considérant que :

- les compétences exercées par les régions (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) contribuent à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création y compris dans les territoires les plus isolés, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique ;
- les régions constitueraient un échelon stratégique pour traiter du développement économique des filières de la culture, aider les acteurs culturels locaux à atteindre une taille critique et favoriser un aménagement équilibré du territoire ;

la commission plaide fortement pour un nécessaire rééquilibrage de l'aménagement d'infrastructures culturelles dans l'Est de l'île. Cette problématique ressort à nouveau comme une évidence : les musées régionaux sont situés entre le Sud et le Nord. Il n'y a aucune structure muséale régionale dans l'Est, si ce n'est des bâtiments patrimoniaux. Des projets tels que la Maison du Maloya, la nouvelle salle de concert prévue dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain rive droite de La Rivière des Marsouins à Saint-Benoît sur le site d'une ancienne école (projet de construction d'une salle de 500 places debout avec l'ambition d'être labellisé SMAC à l'horizon 2030) méritent toute l'attention et le soutien de la collectivité régionale qui veille à l'aménagement équilibré du territoire en général et plus particulièrement à une bonne répartition de l'offre d'équipements culturels.

Dans la continuité du développement de l'offre d'équipements, la commission insiste auprès de la collectivité régionale pour qu'elle propose des mesures incitatives exceptionnelles en faveur de l'attractivité du territoire afin que des acteurs privés investissent tant dans l'accroissement que dans l'amélioration de l'offre d'hébergement dans l'Est. En tant que chef de file aujourd'hui en matière de tourisme, la collectivité régionale est en mesure de procéder à la création d'un véritable pôle touristique et culturel dans les micro-régions et du coup redynamiser les offices du tourisme pour qu'ils soient plus actifs dans ce domaine.

★ L'accès des jeunes à la culture

L'accès à la culture, des jeunes en particulier, doit faire absolument l'objet d'une étude. Un diagnostic de territoire permettrait d'ouvrir des pistes de réflexion pour « aiguiser la curiosité » des publics qui aujourd'hui se concentrent trop souvent encore sur des artistes connus. Une uniformisation des goûts musicaux est donc à craindre. Dans l'attente des résultats de cette étude dont le Conseil régional devrait lancer sa réalisation dans les meilleurs délais, il conviendrait que des dispositifs régionaux dédiés :

- incitent les élèves des écoles de musique et surtout du conservatoire à rayonnement régional à participer à des scènes ouvertes pour se confronter davantage au public ;
- soutiennent des projets de diffusion de concerts alternatifs de qualité en salle et dans des lieux « inhabituels » et/ou « patrimoniaux ». Cette pratique doit bien entendu aller au-delà d'une offre d'animations de quartier ;
- encouragent une radio généraliste/associative non commerciale à diffuser des artistes émergents encore peu connus.

★ Le « Dispositif Guétali »

S'agissant du « Dispositif Guétali », très utile pour l'économie du spectacle vivant, la commission encourage la collectivité à développer davantage de concertation avec les acteurs de la filière et du territoire (salles par exemple) sur les principes du système afin d'éviter que des artistes jouent parfois gratuitement dans une maison de quartier et souhaitent être programmés dans une salle qui doit faire payer l'entrée... La gestion de ces deux approches de programmation artistique est compliquée et génère une concurrence qui pour finir est préjudiciable à tous.

« Le principe d'une gratuité relative » peut être réservé pour des diffusions aux scolaires ou aux publics d'établissements fermés (EHPAD, hôpitaux, etc.). Par ailleurs, la commission note d'une part que le « Dispositif Guétali » est géré par les services de la commande publique et par conséquent son traitement s'apparente à celui d'un marché public sans correspondance avec les réalités budgétaires des acteurs de terrain. Elle constate également que la collectivité a tendance à valoriser le nombre de structures alors que l'indicateur le plus pertinent du bon fonctionnement du dispositif demeure le nombre de projets. Aussi, la commission soutient-elle la nécessité pour la collectivité de faire preuve de souplesse pour amplifier davantage encore les effets de ce dispositif, qui, certes, peut être encore amélioré mais présente tout de même des avantages.

En termes de soutien aux salles de diffusion de spectacle vivant, il serait pertinent pour la collectivité régionale qui a le souci de maintenir une offre de spectacles diversifiée et accessible au plus grand nombre, d'aller vers le conventionnement des salles non labellisées qui proposent, dans une région démunie en équipement culturel, une offre culturelle et artistique riche, complémentaire et originale. La commission estime nécessaire de prendre conscience que le soutien apporté aux salles par le Conseil régional a un impact par ricochet sur le soutien que les salles peuvent apporter aux compagnies (comme les coproductions, les prises en charge des frais d'approche...). Par exemple, lorsqu'une salle voit ses subventions régionales baisser drastiquement, les baisses impactées sont souvent les apports en coproduction aux acteurs et actrices culturels.

★ Le Pôle régional des musiques actuelles

Pour ce qui est du Pôle régional des musiques actuelles, la commission, considérant les inquiétudes de l'ensemble de la filière musique de La Réunion, milite pour qu'une réflexion sur son devenir (calendrier, étapes...) soit, à court terme envisagée afin qu'il se concentre essentiellement sur les Musiques actuelles avec des objectifs clairs pour leurs plus grandes expressions. Il semblerait pertinent de lui donner une autonomie de travail et de décision, d'actualiser et de préciser les ambitions du Pôle, de mieux définir les dispositifs de soutien et d'accompagnement afin de promouvoir les musiques de La Réunion à l'international avec de véritables objectifs, de développer la mission d'observation qui est également l'une des prérogatives du Pôle.

En effet, il apparaît nécessaire de renforcer cette mission afin que les acteurs de la filière acquièrent la responsabilité et les moyens d'un véritable diagnostic de territoire moderne et efficace pour aller au-delà du remplissage de questionnaire « Google form ».

De plus, le Pôle avec les services culturels et de la formation du Conseil régional devraient :

- inciter fortement la structuration administrative des groupes de musique ;
- associer systématiquement les acteurs de la filière aux programmes de formation dans le spectacle vivant pour soutenir la professionnalisation et/ou le développement de l'expression musicale. Plus particulièrement sur ce point, ils pourraient s'inspirer du soutien apporté au théâtre et à la danse par les collectivités dans ce domaine où des dispositifs dédiés aux athlètes de haut niveau souvent plus accompagnés que les musiciens (bourses, déplacement...).

Il est également à noter que les régions sont d'abord chargées de l'inventaire général du patrimoine culturel (loi du 13 août 2014, art. 95). Cet inventaire repose sur une recherche de terrain consistant en l'observation, l'analyse et la description d'éléments de patrimoine non seulement culturel, mais aussi scientifique ou historique. Cet inventaire est composé de photographies, de plans, de cartes, de musiques, etc., destinés à mieux protéger les éléments répertoriés. Sur cette base légale, le Conseil régional ne pourrait-il pas envisager à détacher du Pôle, la Phonothèque de l'océan Indien, sa gestion, le collectage des patrimoines musicaux pour l'intégrer au sein du service régional de l'Inventaire général du patrimoine afin de faire émerger, à l'instar de l'Iconothèque Historique de l'océan Indien, un vrai service régional avec de moyens tant budgétaires qu'humains pour gérer un fonds patrimonial musical numérisé et accessible au plus grand nombre.

★ La politique régionale du livre

Grâce à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les régions peuvent exercer « en lieu et place de l'État, certaines de ses compétences » comme dans la chaîne du livre et le cinéma ; et depuis, plusieurs conseils régionaux dont celui de La Réunion, ont pu créer des aides régionales destinées à soutenir la filière du livre et du cinéma à la place de l'État. Toutefois, la commission constate que le Conseil régional, au titre des industries culturelles créatives traite au sein de sa direction « culture » du livre et de sa direction « économie » du cinéma. Par conséquent, elle s'interroge sur les liens que les directions développent entre elles pour gérer à bon escient ces deux secteurs qui ont des connexions évidentes.

La commission souhaiterait comprendre la volonté de la collectivité régionale de présenter d'un côté la valorisation de la littérature réunionnaise et d'un autre la filière du livre, dans un paragraphe intitulé « Industries culturelles et créatives ». Le Conseil régional ne peut-il pas lier les deux et développer une politique globale du livre à l'échelle du territoire où seront aidés les auteurs qu'ils soient d'expression créole et/ou française, les éditeurs ainsi que les autres métiers du livre à La Réunion. Il est un des acteurs du livre à La Réunion qui mérite une attention particulière : ce sont les imprimeurs locaux. Il n'en reste peu dans l'île (2 grandes entreprises et quelques petites structures) ; et le rétrécissement de la presse quotidienne régionale n'est pas là pour les aider. Trouver avec eux des solutions pour qu'ils demeurent tant des acteurs culturels qu'économiques en ayant une activité soutenable fait partie des attentes d'une politique culturelle globale. La commission gage que la collectivité régionale a bien conscience de la gravité de leur situation et qu'elle saura dégager des moyens et/ou développer une commande publique régionale à la hauteur des enjeux de la filière et des emplois à y maintenir.

La commission est aussi favorable à la mise en place d'une recyclerie du livre à La Réunion afin que les invendus des espaces de vente et des librairies, le résultat des désherbages des bibliothèques, des médiathèques, des centres de documentations et autres centres de ressources, les stocks des recycleries d'objets et des déchetteries, puissent être valablement recyclés au lieu de finir au mieux dans un centre de tri du papier au pire dans un casier d'un centre d'enfouissement.

S'agissant de l'opération « 1 trimestre, 1 livre » à destination des lycées, la commission souscrit sans équivoque à l'initiative. Cependant, dans la liste des 600 auteurs proposés, la commission compte seulement une dizaine d'auteurs réunionnais et constate que figurent près de 10 titres d'ouvrages touristiques (Lonely planet, le Petit futé, le Guide du routard). Aussi s'interroge-t-elle sur la nécessaire présence de ces ouvrages touristiques et milite-t-elle pour une plus forte présence diversifiée de la littérature réunionnaise qu'elle soit d'expression créole et/ou françaises. S'il s'avère nécessaire, la commission se tient à disposition des services du Conseil régional (Éducation et Culture) pour compléter avec eux cette liste d'ouvrages destinés aux lycéens.

Par ailleurs, à l'instar des principes régissant ce dispositif « 1 trimestre, 1 livre », la commission interpelle la collectivité sur la nécessité de l'étendre au secteur du cinéma, des spectacles vivants

en particulier du théâtre et enfin des musées. Les familles en général et les lycéens en particulier, de plus en plus éloignés financièrement de l'offre culturelle et artistique dans ces domaines, pourraient à nouveau y accéder. Enfin, la commission plaide pour davantage de communication sur le dispositif régional « Pass culture » dans le but d'accroître le nombre de bénéficiaires.

★ Les langues régionales

Pour les langues régionales, la loi NOTRe du 7 août 2015 précise, à nouveau, que le « Conseil régional a compétence pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes ». Cette compétence régionale demeure donc importante d'autant que les langues régionales appartiennent désormais au patrimoine de la France et que leur enseignement est favorisé dans les régions où elles sont en usage (article L.312-10 Code de l'éducation).

Par conséquent, il appartient à la collectivité régionale de développer, avec l'ensemble des acteurs de terrain, une véritable politique linguistique en faveur du créole réunionnais à travers des actions :

- de promotion spécifiquement dédiée à la langue (aide à la publication de dictionnaire, constitution d'un centre de ressources en ligne...);
- de médiation (histoire de la langue, évolution, création et arrivée de néologisme);
- d'accompagnement à l'ouverture de section créole au sein des lycées;
- de dotations d'ouvrages sur/et en créole réunionnais dans les centres de documentation et d'information.

Le projet de l'Institut la lang Kréol peut être un outil au service de cette politique linguistique régionale; il est dommage que le Conseil régional n'en soit qu'au lancement des phases d'études. Sur ce point précis, la commission ne doute pas que la collectivité saura trouver une assistance à maîtrise d'ouvrage connaissant bien l'ensemble des problématiques des langues régionales en milieu insulaire pour l'aider à avancer rapidement et avec pertinence; d'autant que la réussite d'un tel projet nécessite un énorme travail de médiation culturelle sur le sujet auprès de l'ensemble de la population. En effet, des questions peuvent se poser quant à une standardisation de la graphie ou encore au développement d'un « langage soutenu » qui pour certains peuvent s'apparenter à un éloignement de la langue de la population.

Par ailleurs, la commission milite pour l'instauration d'un mois créole en octobre avec comme point d'orgue le 28 octobre, journée internationale créole. Dans ce cadre, la collectivité se doit d'être en mesure de développer des opérations de coopération régionale culturelle avec plus particulièrement des organisations non-gouvernementales des îles créoles de l'océan Indien (Seychelles, Rodrigue, Maurice...) durant toute l'année pour aboutir à des échanges culturels inter-îles avec des chercheurs, des acteurs culturels et des artistes pendant ce mois créole.

★ La situation des arts plastiques

Pour ce qui est de la situation des arts plastiques à La Réunion, la commission « Vivre Ensemble » rappelle qu'en avril 2016 le CCEE publiait un rapport s'intitulant « Les arts plastiques à La Réunion. Éléments de connaissance et d'informations ». Ce rapport qui exposait les travaux menés entre 2012 à 2015 par la Commission « Vivre ensemble »², faisait également état de constats et préconisations pour le développement de ce secteur artistique.

En 2024, les plasticiens disposent d'un recul temporel intéressant pour discerner les possibles effets de cette publication sur l'épanouissement du secteur et de ses acteurs. Les dynamiques de structuration, la maturité professionnelle, l'émergence de nouvelles organisations et les enjeux liés aux synergies entre les secteurs associatifs, institutionnels et commerciaux sont autant de questions à observer.

2 Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

Aussi, au titre des avancées pour le secteur, il convient de noter des évolutions positives :

- au niveau de la vie professionnelle des artistes (respect des « bons usages » en termes de droits d'exposition, de vente d'œuvres, de contrats);
- sur le plan de la vie associative et de la mise en réseau où il est possible de constater qu'autour des associations et des lieux alternatifs de production et de diffusion comme le Hang' art à Saint-Pierre et La Box (anciennement Carambole) au Tampon se met en place une convergence de projet qui révèlent un dynamisme réel du paysage des arts plastiques dans le sud de l'île. La même chose se passe dans le nord-ouest de l'île : galerie Constellation, Cité des Arts, Lerka, La Friche, École d'Art. C'est par la mobilité des artistes que les liens entre associations s'initient souvent ;
- en termes de structuration, il y a lieu de noter que le secteur se structure avec l'existence :
 - d'un Centre de ressources des artistes-auteurs, d'un Pôle des arts visuels de La Réunion : RezoM, né d'une volonté collective de structuration et de professionnalisation,
 - d'une plateforme de visibilité et d'accompagnement des artistes : documents d'artistes de La Réunion,
 - de nouveaux espaces de travail pour les artistes (La Cité des Arts à Saint-Denis, La Friche au Le Port, La Box au Tampon),
 - d'un mécénat (Fonds Réunion des talents, une fondation pour faire briller les artistes locaux),
 - de galeries privées et de collectionneurs qui émergent de plus en plus (galerie Cinq Dimensions à Grand-Bois, Saint-Pierre).

Mais des freins au développement du secteur des arts plastiques demeurent encore :

- le SODAVI (Schéma d'orientation pour les arts visuels)³ ne s'est malheureusement jamais concrétisé ;
- l'antenne locale du CAAP⁴ a été initié et a produit en 2021 « Une Charte des artistes auteurs » qui a été largement diffusée. Depuis, son activité est dans en sommeil même si des initiatives de « regroupement » des artistes auteurs et /ou des créations de collectifs entre artistes se font jour ;
- des associations disparaissent malheureusement : Cheminements, Pink Marmelade... Se mettent alors en place de multiples liens informels qui animent la circulation des artistes et des projets. Mais toutes les structures concernées regrettent de ne pas trouver un espace de travail pour renforcer les dynamiques à l'œuvre.

Aussi, sur la base de ces constats, la commission « Vivre ensemble » insiste auprès du Conseil régional pour qu'il :

- contribue à la fédération des acteurs associatifs œuvrant dans le champ des arts visuels ;
- participe au mouvement de reconnaissance initié au niveau européen d'un statut des artistes auteurs sur le modèle de ce qui se pratique pour le spectacle vivant ;
- s'approprie le contenu du rapport Racine⁵ et de la position des organisations professionnelles⁶.

3 État des lieux et diagnostic du secteur des arts visuels à La Réunion

4 Le CAAP est une organisation syndicale nationale qui défend les intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs et des artistes-aatrices quel que soit leur domaine de création artistique

5 Le rapport Racine, est un rapport de 141 pages intitulé "L'auteur et l'acte de création " confié par le ministre de la Culture français Franck RIESTER à Bruno RACINE en avril 2019, initialement prévu pour le 15 novembre 2019, il sera finalement rapporté le 22 janvier 2020. Il fait un état des lieux de la situation des acteurs et actrices de la création en France. Il établit 23 recommandations pour renforcer la condition des artistes-auteurs (<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>)

6 Relever les défis du rapport Bruno RACINE

https://www.guildedesscenaristes.org/wpcontent/uploads/2020/02/Relever_les_defis_du_Rapport_Racine_FULL.pdf

★ Le 1 % culturel

Dans un autre registre, l'article L.1616-1 du CGCT impose aux collectivités dont le Conseil régional de consacrer 1 % de tout investissement dans un équipement public à l'insertion d'œuvres d'art au sein de ces équipements. L'objectif est de soutenir la filière artistique tout en favorisant la diversité des projets, œuvres et artistes sélectionnés. La diversité des constructions publiques concernées (lycées, stades, piscines, routes, gares routières interurbaines, etc.) permet ainsi de diffuser les arts visuels à un public très large qui n'est pas toujours familier des musées. Certains ironisent en parlant d'une "loi décoration", d'autres parlent seulement du "1 % artistique" mais dans tous les cas elle participe à une bonne diffusion culturelle qui se mesure alors par la présence récurrente d'œuvres d'art dans l'espace public. Aussi, forte de cette compétence et en tant que collectivité bâtitrice le Conseil régional devrait systématiquement inclure le 1 % culturel des lors qu'il réalise des investissements

★ Coopération régionale culturelle

Dans ce cadre, la commission attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de privilégier des déplacements dans la zone océan Indien en ouvrant davantage les collaborations avec les pays de la zone du Sud-ouest de l'océan Indien dans le cadre d'actions de coopération régionale structurée, de tournées artistiquement et culturellement cohérentes basées sur l'inter-connaissance mutuelle et des échanges avec des structures non-gouvernementales notamment.

★ Médiation culturelle

La commission rappelle que la médiation culturelle désigne le processus de mise en relation entre :

- les sphères culturelle et sociale ;
- un individu ou un groupe avec une proposition culturelle ou artistique (œuvre d'art, exposition, concert, spectacle...), afin d'en favoriser la connaissance et l'appréciation.

Elle favorise la construction de nouveaux liens entre politique, culture et espace public.

Et, en chapeautant un vaste ensemble de pratiques, elle :

- vise ultimement à faire de chacun un acteur culturel ;
- garantit l'accès durable à la culture ;
- permet de diversifier les formes d'expression et les participations à la vie culturelle.

Aussi la commission encourage-t-elle la collectivité régionale à développer au sein de sa politique culturelle des dispositifs de formation, de soutien à des ressources humaines intervenant dans ce cadre, notamment dans les lycées et les associations d'éducation populaire afin que les jeunes Réunionnais.es bénéficient d'une éducation culturelle (histoire, arts, société réunionnaise...) de qualité leur permettant de s'ouvrir à la fois avec confiance et esprit critique à la culture universelle. Il conviendrait peut-être d'avoir une approche plus développée sur le numérique, la culture et la jeunesse, l'« éducation culturelle via les écrans ». Dans le sens où de nombreux jeunes aujourd'hui accèdent à la culture par les écrans. Les questions à se poser sont : quelle forme de culture, quelle place pour la culture réunionnaise, quels nouveaux produits culturels (artistiques ou produits industriels), quels avantages et risques pour une jeunesse qui consomme des produits culturels de l'extérieur (nouvelle forme d'assimilation ou nouvelles formes d'esthétiques créolisées), quels nouveaux systèmes de valeurs ?

★ L'expérimentation en matière de culture

L'expérimentation, en droit, permet de déroger aux textes à titre provisoire afin de vérifier l'opportunité de certaines réformes. Elle existe en matière de décentralisation culturelle : lorsqu'un domaine culturel appartient à l'État en vertu de la loi, il est possible d'en confier temporairement la gestion à la région. Cette expérimentation permet, à terme, de pérenniser l'exercice de cette compétence par la région si l'essai se révèle concluant. C'est par exemple le

cas pour la gestion des crédits d'entretien et de restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers classés ou inscrits n'appartenant pas à l'État ou ses établissements publics. Cette possibilité ouvre aux régions des perspectives en matière de développement culturel plus étendues que la loi ne l'autorise, à titre expérimental. La commission préconise au Conseil régional d'étudier ce principe et compte tenu des spécificités culturelles réunionnaises dont le traitement pourrait être expérimenté, de demander à entrer dans cette expérimentation. Ce principe existe et il revient au Conseil régional de l'explorer et de l'utiliser au besoin.

★ Prévention contre les violences

La commission insiste auprès du Conseil régional pour que des actions de prévention contre les violences sexistes et sexuelles soient mises en place : les champs de la culture et du sport, particulièrement exposés sont à investir dans les meilleurs délais.

En conclusion, la commission remarque que ces orientations budgétaires pour la culture ne s'appuient pas suffisamment sur des échanges et un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs culturels. Plus que jamais, au regard du contexte financier contraint, il y a lieu de co-construire la politique culturelle régionale (même si les avis et besoins sont parfois divergents et spécifiques aux territoires) et de la décliner en objectifs réalistes et pertinents pour les Réunionnais.es. L'association des publics, des artistes, des associations, des entreprises et des professionnels du champ culturel de la région dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de la politique culturelle permet de tendre vers une véritable démocratie culturelle.

Dans l'attente de cette politique culturelle régionale volontariste et co-construite avec l'ensemble du monde culturel réunionnais, la commission « Vivre ensemble » du CCEE encourage le Conseil régional à soutenir tant les dispositifs qui fonctionnent bien que les acteurs et initiatives qui participent dans l'intérêt général au développement en particulier culturel de l'île. Pour conclure, elle se dit prête à travailler de concert avec le Conseil régional pour co-construire cette politique publique culturelle régionale attendue et souhaitée par tous.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Pour l'exercice 2025 qui s'inscrit à mi-chemin de la mandature, la commission constate la volonté de la collectivité de maintenir « ses efforts significatifs » en faveur des lycées, des lycéens et de leurs familles, et ce malgré les importantes contraintes budgétaires liées à la réduction de la dette publique. Cet engagement en faveur de la jeunesse réunionnaise est fortement encouragé, car il vise à offrir à nos jeunes les conditions nécessaires pour réussir et s'épanouir. Donner aux lycéens les moyens de développer leur potentiel est un enjeu essentiel pour le développement de La Réunion et cela passe par des actions concrètes et un accompagnement adapté aux défis qu'ils rencontrent aujourd'hui.

I – INTERVENIR DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Construire de nouveaux lycées

La commission prend acte de la poursuite du programme de construction du lycée de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, deux projets en phase avec les besoins du territoire et dont l'avancement respecte le calendrier initial.

Elle découvre le nouveau projet de construction d'un lycée d'enseignement adapté pour les publics en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire, sur le site du lycée agricole Angélo Lauret. S'il est urgent d'offrir une prise en charge spécialisée pour des élèves ayant des besoins spécifiques compte tenu du manque criant de places dans les dispositifs, ce projet suscite cependant plusieurs interrogations :

- S'agit-il d'un projet de construction ou d'une structure adossée au lycée agricole existant ?
- Quelle est la pertinence de l'adosser au lycée agricole qui dépend du ministère de l'agriculture alors que les formations envisagées notamment hôtellerie et services à la personne relèvent du ministère de l'Éducation nationale ?
- La sélection de formations en agriculture, hôtellerie et services à la personne ne risque-t-elle pas de restreindre le choix des élèves et de les orienter vers des filières non désirées ? La commission recommande d'élargir l'offre, notamment à la filière numérique.
- Pourquoi limiter la capacité d'accueil à seulement 150 élèves quand on sait que « le nombre d'enfants et de familles concernés par les besoins spécifiques d'enseignement est très important » ?
- Ce projet prend-il en compte les enjeux d'inclusion des publics en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire ? Et vise-t-il à mixer les deux publics ? La commission se questionne en effet sur la pertinence du regroupement de ces deux publics. Cette orientation générale peut en effet être discutée en termes d'inclusion. Une autre piste à explorer aux côtés de l'Académie serait d'accueillir davantage les publics en situation d'échec scolaire dans chaque collège et lycée, ce qui donnerait sens à une véritable mixité assumée. S'agissant des élèves en situation de handicap, il nous paraît nécessaire de renforcer en priorité les ULIS⁷ dans les lycées publics et de prévoir l'accompagnement approprié aux besoins de chacun des élèves. L'offre en ULIS n'est que de 22.22% en lycée.

La commission souhaiterait que la collectivité puisse apporter des éclaircissements sur ce nouveau projet.

7 Unités localisées pour l'inclusion scolaire

Par ailleurs, la commission attire l'attention de la collectivité sur le sujet important de l'offre et de la demande en internat pour les lycées et préconise d'étendre les potentialités du SIG « vie étudiante » au public des lycéens sur cette question cruciale de l'hébergement qui conditionne aussi la réussite du parcours de formation.

2. Réhabiliter les lycées

La commission note la poursuite du plan de réhabilitation et de modernisation des lycées (mise aux normes diverses) tout en souhaitant la diffusion d'un calendrier précis de ces opérations.

Afin de rendre les lycées véritablement inclusifs et de garantir un accès sans obstacles à tous les élèves, elle préconise également de porter une attention particulière à la mise en conformité de ces établissements en matière d'accessibilité. Outre les aménagements à prévoir qui nécessitent des investissements importants, il est aussi essentiel d'assurer la maintenance des installations existantes (ascenseurs).

S'agissant plus particulièrement de la rénovation thermique et énergétique des lycées, la commission suggère comme alternative à la climatisation des bâtiments, l'installation de systèmes de ventilation performants pour garantir aux élèves et aux personnels un environnement plus confortable et adapté aux besoins climatiques.

Que ce soit pour la construction ou la rénovation des lycées, la commission regrette le manque de concertation avec les parents et fédérations de parents d'élèves, en particulier par la création et l'aménagement d'espaces réservés à leur usage comme le prévoit la circulaire du Ministère de l'Éducation nationale n° 2013-142 du 15 octobre 2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ». Conformément aux avis antérieurs du CCEE, la commission préconise la création de lieux dédiés aux parents d'élèves dans les établissements, leur permettant de se réunir et d'échanger avec les personnels de l'école.

3. Accompagner le fonctionnement des lycées

La commission observe que la collectivité, soucieuse du bon fonctionnement matériel des lycées, maintiendra ses interventions financières auprès des établissements publics. Celles-ci intégreront une nouvelle fois les dépenses d'énergie et les frais de maintenance des équipements spécifiques. En complément de ces interventions, la commission l'invite à mettre en place un programme pluriannuel de renouvellement du mobilier, prenant en compte des nouveaux besoins des élèves en matière de santé (chaises ergonomiques, tables ajustables en hauteur...).

4. Accompagner les lycéens vers une restauration équilibrée et de qualité

La commission prend acte de l'ambition de la collectivité de déployer une politique visant à améliorer la qualité des repas et à rendre les menus et les espaces de restauration plus attractifs. Elle lui suggère de mettre en place une évaluation au fil de l'eau de ces mesures (suivi de la fréquentation de cohortes de lycéens et analyse sociologique des pratiques) en accordant une attention toute particulière à la qualité nutritionnelle des repas et à leurs effets sur la santé. Dans une démarche de coéducation, la commission recommande en outre d'associer les fédérations nationales représentatives des parents d'élèves à cette démarche qualité.

II – MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La commission constate positivement la reconduction des actions volontaristes en faveur de la réussite éducative, l'égalité des chances et l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise telles que le numérisak, le numériklas, la cantine à 1 euro, la gratuité des protections hygiéniques, l'aide à l'acquisition d'équipements pour les lycéens professionnels ou l'accompagnement des actions de lutte contre le harcèlement scolaire.

1. Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

La commission s'interroge sur l'efficacité des journées portes ouvertes organisées dans les lycées en direction des jeunes et de leur famille : les élèves pourront-ils se rendre dans plusieurs établissements pour se renseigner sur les filières qui les intéressent ? Ces déplacements seront-ils à la charge des familles ou organisés sur le temps scolaire ?

Même si la collectivité privilégie une sectorisation par bassin pour la présentation des offres de formation, la commission réaffirme son souhait qu'elle organise un voire deux événements regroupant, en un même lieu, l'ensemble des filières de formation offertes à La Réunion par tous les établissements. Pour permettre aux lycéens d'étoffer leur parcours d'orientation, ce forum ou salon de l'orientation devait avoir lieu avant l'ouverture de la campagne Parcoursup en décembre.

2. Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

La réalisation d'un Schéma prévisionnel des formations initiales visant à faire évoluer l'offre de formation dans les lycées est particulièrement bienvenue à l'approche de la finalisation du CPRDFOP. Il sera donc essentiel de l'articuler étroitement avec ce dernier et de garantir la cohérence entre ces documents. En tenant compte des orientations du CPRDFOP, le Schéma prévisionnel des formations initiales permettra en effet d'adapter localement l'offre éducative, de manière à ce qu'elle corresponde aux besoins de formation définis dans le contrat de plan.

3. Promouvoir la lecture auprès des jeunes

La commission se félicite qu'en parallèle de sa politique de déploiement du numérique dans les lycées, la collectivité ait pris l'initiative de lancer dès l'année scolaire 2024-2025 une action en faveur de la promotion de la lecture auprès des jeunes. Celle-ci se traduit par l'attribution d'un livre par trimestre pour tous les lycéens. Si cette initiative est encouragée, il paraît souhaitable à la commission que l'impact de cette mesure soit évalué à court et long terme, tant sur le plan académique que personnel (réalisation de sondages réguliers auprès des élèves pour évaluer l'appréciation des ouvrages et l'initiative en général, effets sur les résultats scolaires, impacts à long terme sur les habitudes de lecture des lycéens une fois devenus jeunes adultes par exemple). Cependant, le choix des ouvrages peut soulever des questions. Malgré une sélection variée, la liste d'ouvrages peut paraître scolaire, alors qu'il semble important de distinguer la "lecture plaisir" de la "lecture imposée". Pourquoi ne pas laisser les élèves prendre l'initiative du choix d'ouvrages qui correspondent davantage à leurs goûts de lecture (en dehors de cette liste) ? Il serait également pertinent d'accorder une place plus significative à la littérature réunionnaise notamment contemporaine.

4. La persévérance scolaire

La commission adhère pleinement à l'importance accordée à la lutte contre le décrochage scolaire. Les données en la matière – 3 100 jeunes déscolarisés avant leurs 18 ans en 2020, 3^e région française après Mayotte et la Guyane où le taux de non-scolarisation (20%) est le plus élevé⁸, 41 000 jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) dont 25 000 de moins de 26 ans⁹ ; seulement 27% de ces jeunes ont un emploi en 2021 contre 47% en moyenne nationale – appellent une intensification des actions de prévention et de soutien aux élèves en difficulté, intégrant notamment des dispositifs pour renforcer l'accompagnement dès le primaire et le collège, et offrant des alternatives comme la formation professionnelle et l'apprentissage.

Dans ce contexte, la prévision d'un séminaire en mars-avril 2025 pour partager les expériences et les conclusions des différentes études mais aussi pour définir un plan d'action concerté avec les

8 INSEE Analyses La Réunion – n°87 – Février 2024

9 INSEE Analyses La Réunion – n°72 – Août 2022

acteurs locaux nous paraît une mesure particulièrement positive. Le CCEE renouvelle sa demande à être convié à cet évènement.

La commission prend note de l'intention qu'a la collectivité de réfléchir à l'extension du dispositif d'accueil en internat pour les lycéens des trois cirques à d'autres élèves internes scolarisés dans d'autres établissements, comme l'avait suggérée la commission dans son dernier avis¹⁰. Elle sera vigilante quant à la mise en œuvre de cette orientation.

5. L'appel à projets pédagogiques

La commission se questionne sur les raisons du faible impact du dispositif auprès des lycées (2 projets à mi-parcours) : s'agit-il d'un problème de communication, de thématiques ou d'organisation ? Elle suggère d'ouvrir aux fédérations des parents d'élèves la possibilité de porter des projets pédagogiques dans les EPLE¹¹.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Dans la société de la connaissance qui est désormais la nôtre, le niveau de formation de la population sera déterminant dans les mécanismes de croissance économiques à venir. De ce fait, la commission se réjouit que la Région assume ses responsabilités à travers trois actions majeures : l'élaboration d'un SRESRI pensé à la lumière de la Nouvelle Économie, le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle, la définition de programmes de recherche pluriannuels d'intérêt régional.

I – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS À LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

Ce volet sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants à La Réunion et en mobilité illustre également la volonté régionale d'assumer ses responsabilités dans un champ essentiel. Poursuivant le Schéma territorial de la vie étudiante, le futur SRESRI devra préciser une gouvernance territoriale de la vie étudiante qui constitue une avancée dont la commission se félicite.

L'exploitation d'un SIG dédié croisant l'offre de formation à la demande en logement du monde étudiant représente également une avancée appréciable et permettra d'éviter « un pilotage à vue » sur des questions pourtant essentielles. En effet, nombre de parcours de formation ne voient pas le jour ou bien s'interrompent brutalement faute de logement. À cet égard, la décision de créer un label pour la qualité des logements destinés aux étudiants va dans le bon sens et la commission observera ses retombées avec attention dans les prochaines années.

Outre ces initiatives, la commission souhaiterait que la collectivité subventionne la construction de logements à destination des étudiants et leur apporte une aide au logement.

Dans le contexte économique actuel souvent anxiogène pour nos jeunes, les mesures de soutien au pouvoir d'achat des étudiants réunionnais sont également appréciables tant il est vrai que l'insécurité matérielle peut constituer un véritable obstacle à la réussite dans un parcours de formation. Aussi, les aides à la mobilité étudiante sont les bienvenues pour lutter contre une injustice supplémentaire : la mobilité réservée à ceux qui en ont les moyens. Les aides destinées aux étudiants qui poursuivent leurs études sur place sont tout aussi précieuses.

10 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2024 de la Région Réunion

11 Établissements publics locaux d'enseignement

En lien avec ses précédentes¹² remarques, la commission réaffirme l'importance de garantir une égalité de traitement entre les étudiants à La Réunion et ceux en mobilité, et insiste sur la nécessité de revoir à la hausse les aides attribuées aux étudiants à La Réunion. Bien que cette revalorisation soit envisagée, elle apparaît, à la lecture du rapport, très incertaine.

Afin d'assurer un soutien financier plus adapté et mieux synchronisé avec les besoins immédiats des étudiants, la commission préconise également de revoir les modalités (par le versement d'un acompte) et les délais d'attribution des aides à destination des étudiants. Ces derniers doivent en effet avancer des frais conséquents et attendre bien souvent un trimestre avant de percevoir l'aide régionale, ce qui pénalise fortement leur quotidien.

Toute mesure qui consiste à faire connaître le large éventail des aides régionales nous paraît, comme souligné précédemment, pleine de bon sens. Dans cette perspective, il nous semble fort utile d'investir plus largement les réseaux sociaux pour communiquer auprès des jeunes. Le partenariat avec le CRIJ¹³ qui sera renforcé pour 2025, permettra sans doute de mieux adapter cette communication sur les dispositifs régionaux (cf. rapport « Soutenir la cohésion sociale et renforcer la solidarité » p.84/260).

Enfin, même si le CCEE approuve totalement la mobilité choisie, il est également essentiel de ne pas ignorer les problèmes que rencontrent celles et ceux qui souhaitent rentrer au pays pour y construire leur avenir professionnel. Ils essuient très souvent un refus d'embauche pour cause de « surqualification » ou font face à des offres d'emploi insuffisamment rémunérées par rapport à leurs qualifications. Il convient donc de garantir une meilleure adéquation entre les formations et les possibilités d'emploi sur notre territoire, voire de réserver un quota pour nos jeunes partis se former à l'extérieur.

II – DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission souscrit largement à la volonté de bien orienter pour mieux former et de prioriser les formations dites « courtes » (bac+3) et fortement professionnalisantes (BTS, BUT¹⁴...) pour mieux répondre aux besoins du territoire. Pour déployer ces priorités, elle souligne l'importance stratégique d'une mise en œuvre rapide du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) dès 2025 en raison d'un « alignement des planètes » favorable puisque cette année sera aussi celle de la signature de la convention d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) de l'Université et des COMP des organismes de recherche avec la Région Réunion.

S'agissant de la création d'une Université de l'océan Indien (UOI) portée par la Région, la commission salue l'ambition tout en conseillant à la collectivité d'intégrer pleinement dans sa réflexion les retours d'expérience. En effet, un projet d'UOI avait été lancé il y a une quinzaine d'années, mais les résultats n'avaient pas été particulièrement concluants.

Par ailleurs, la commission prend acte du soutien régional aux filières d'excellence comme la prépa des INP¹⁵ et la prépa IngéPlus à La Réunion ainsi qu'aux voies sélectives de l'Université de La Réunion (prépa talent, ESIROI)¹⁶ et aux écoles supérieures régionales. Elle réitère cependant son souhait d'un accompagnement « du plus grand nombre » pour les filières universitaires non sélectives et pour lesquelles les taux d'échec en première année demeurent inacceptables. Rien n'est inéluctable et ces taux d'échec pourraient être réduits si des moyens adaptés étaient dévolus à l'accompagnement des filières non sélectives.

12 Cf. Avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2024, sur le budget primitif 2024 et sur le bilan d'activité de la Région Réunion 2023

13 Centre régional information jeunesse

14 Brevet de technicien supérieur – Bachelor universitaire de technologie

15 Instituts nationaux polytechniques

16 École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien

III – PROMOUVOIR LA FORMATION DOCTORALE

La commission constate la volonté de la collectivité de mieux accompagner la formation doctorale en poursuivant ses financements et de développer des colloques internationaux ouverts à un plus large public.

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission note que la collectivité accompagnera la construction du campus Est, « engagement fort pour la Région Réunion » pour réduire le retard structurel de la microrégion Est. Elle se félicite de la confirmation des constructions universitaires au Sud (amphithéâtre du Campus Santé à Terre-Sainte et gymnase bioclimatique au Tampon). Enfin, elle salue la grande ambition du Campus Paul Vergès qui participe à sa mesure au rééquilibrage de la carte régionale de l'ESR.

RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La commission salue l'effort de concertation et de collaboration qui a été mis en place entre les différents acteurs socio-économiques et institutionnels ainsi qu'avec les publics concernés pour l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Cette démarche affirme l'ambition de la collectivité d'être le chef de file de la stratégie régionale pour le vaste champ de la formation professionnelle.

I – DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

La commission note que l'année 2025 sera déterminante dans la mise en place des outils de pilotage du CPRDFOP et l'amorçage des premières actions. Elle salue tout particulièrement le renforcement des missions d'observation et de suivi pour une meilleure adaptation de l'offre de formation, avec les partenaires clés que sont la DEETS¹⁷, France travail, Réunion Prospective Compétences et les opérateurs de compétences (OPCO) recherche de cohérence dans le système d'information par l'acquisition d'un nouvel outil logiciel s'inscrit également dans cette perspective.

S'agissant de la démarche de qualité de la formation professionnelle, la commission prend note de l'objectif de structurer et de déployer un service qualité en capacité de procéder à des contrôles ponctuels des organismes de formation. Elle invite la collectivité à se doter de moyens humains à la hauteur des enjeux et des objectifs liés à la formation professionnelle et souligne l'importance de mettre en place des pratiques qui garantissent l'amélioration continue et la satisfaction des parties prenantes (apprenants, entreprises, formateurs, autorités de certification). Enfin, elle exprime le souhait d'avoir des précisions sur le nombre d'organismes de formation concernés par la démarche ainsi que sur les critères d'attribution et de renouvellement du label Qualiopi.

II – DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION ÉQUILIBRÉE, INNOVANTE ET DE QUALITÉ POUR RÉPONDRE AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

1. Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills

La commission note la poursuite du dispositif LéspassClés. Toutefois, elle souhaiterait obtenir davantage d'informations sur le contenu, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ainsi que sur ses retombées concrètes telles que le nombre de bénéficiaires, les compétences acquises et l'impact sur l'insertion professionnelle. Elle exprime également des

17 Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

inquiétudes concernant les résultats minimales d'un tel dispositif (120 personnes accompagnées et formées), actuellement mis en œuvre dans seulement 4 communes. Dans le cadre du déploiement annoncé de l'expérimentation de ce dispositif en 2025 (lancement d'un appel à projets en direction de 16 communes), elle recommande de bien cibler et d'informer efficacement la population jeune en situation de décrochage scolaire et parfois d'illettrisme sur les offres de formation-accompagnement. L'objectif est de leur permettre, grâce aux compétences acquises et/ou à renforcer, de (re)trouver le chemin du marché du travail.

S'agissant du projet d'un centre de ressources pour l'Innovation – Compétences clés, inscrit dans le Plan régional pour la maîtrise des compétences clés (PR2C), la commission s'interroge sur son avancement, d'autant plus que sa création était déjà prévue dans les orientations budgétaires de 2023. Elle espère vivement que ce projet aboutira en 2025 en réponse aux attentes des acteurs et organismes de formation. Elle réitère également sa proposition d'impliquer les acteurs concernés dans le processus de création dans une démarche de co-construction.

Au même titre que les actions prévues au PR2C, la poursuite des actions de remobilisation et de pré-qualification à travers différents dispositifs à visée professionnelle apparaît également d'une importance capitale, compte tenu du contexte social actuel. La commission s'étonne donc que les cibles pour 2025 aient été revues à la baisse par rapport à 2024, tant pour les actions prévues dans le cadre du PR2C (réduction de moitié à 1 500) que pour celles mises en œuvre en dehors de ce plan (600 au lieu de 700). Quelles en sont les raisons ? Des précisions auraient été bienvenues.

Le soutien prévu en 2025 à l'École de la Deuxième chance est aussi à souligner au vu des missions de ce dispositif en matière de décrochage scolaire, de formation qualifiante et d'insertion par le travail. Il pourrait impliquer la mise en place d'un suivi des impacts et des parcours des élèves bénéficiaires d'un accompagnement.

Enfin, la commission s'interroge sur le contenu du futur appel à projets concernant l'obligation de formation pour les 16-18 ans bien que cette initiative anticipe le chantier que la collectivité souhaite engager dans le secteur de l'éducation populaire. Des précisions quant aux objectifs, aux modalités de mise en œuvre et aux attentes spécifiques vis-à-vis des porteurs de projets seraient appréciées.

2. Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Économie

La commission salue la prise en compte des filières très importantes dans le contexte réunionnais, notamment celle du care, de la filière sanitaire et sociale, de l'économie bleue et de la transition écologique, énergétique, et du développement durable. Elle invite toutefois la collectivité à donner une place significative à la filière alimentation durable, dans un contexte où la souveraineté alimentaire est un enjeu crucial, à travers des formations allant jusqu'à BAC+3, dans les domaines en lien avec l'alimentation, tels que par exemple, la gestion durable des systèmes alimentaires (incluant l'économie circulaire mais aussi l'économie régionale) ou encore, la restauration collective (scolaire, universitaire, médico-sociale), ou la valorisation des patrimoines de l'alimentation... Le campus de l'Est pourrait être axé sur la thématique, « Hôtellerie, Restauration, Alimentation » dans une perspective territoriale et indianocéanique. Sur ce plan, la commission salue la volonté de la collectivité de favoriser les échanges et partenariats avec les pays voisins.

III – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT À LEVER LES FREINS À LA FORMATION

Conformément à la contribution récente du CCEE sur le CPRDFOP, la commission soutient pleinement les mesures visant à alléger les contraintes susceptibles de freiner l'engagement des jeunes et des adultes dans des parcours de qualification professionnelle. En facilitant la mobilité des stagiaires avec le Réuni'Pass, en offrant des solutions de garde d'enfants aux parents isolés (réservation de berceaux dans les crèches en lien avec la CAF) et en attribuant des aides

individuelles aux stagiaires, ces mesures ouvrent la voie à une formation plus accessible et inclusive pour tous. Elles jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités d'accès et renforcent les chances d'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, notamment les publics les plus éloignés de l'emploi ou les plus fragiles.

IV– RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

La commission note avec satisfaction l'effort du partenariat et la poursuite de la démarche de conventionnement avec tous les OPCO du territoire. Elle apprécie également le maintien annoncé du soutien aux centres de formation des apprentis (financements pour des équipements modernes, prise en charge du coût contrat) et de l'aide à la mobilité des apprentis. Elle s'étonne cependant de la forte progression du nombre de CFA qui seront soutenus en 2025 passant de 20 pour 2024 à 100 pour 2025.

V– INNOVER ET REVITALISER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION AU SERVICE D'UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES USAGERS

La commission salue les actions et projets en matière d'information, d'orientation, et d'accompagnement des Réunionnais.es sur la formation et les métiers. Elle préconise le développement de dispositifs de proximité au sein des Maisons de l'orientation tels que la création d'équipes d'agents d'orientation pour réaliser des bilans d'orientation, des démonstrations de métiers, des ateliers de découverte et pour accompagner les familles dans les projets d'orientation. Elle juge opportune la facilitation des interactions (diversification des points de contacts, mise en place d'une plateforme téléphonique...). Enfin, elle émet le souhait que les actions événementielles de découverte des métiers, prévues dans chaque micro-bassin et étendues à certaines zones des Hauts et des écarts de l'île, s'inscrivent dans la durée et se développent en complémentarité ou en lien avec des dispositifs tels que LésasClés.

L'examen des orientations budgétaires 2025 de la collectivité régionale pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, amène la commission à formuler les observations et préconisations suivantes.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

I – POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

Au préalable, **la commission formule une observation sur la forme** concernant la présentation de ces orientations en matière de Sport pour 2025. La commission regrette vivement le choix qui a été effectué au niveau rédactionnel de « fusionner » la section dédiée au sport avec celle liée à la culture et qui se traduit par une alternance non pertinente d'indicateurs, de cibles, d'impacts et d'enjeux stratégiques relevant de chacun de ces deux secteurs.

Pour illustrer ce propos, elle relève le cas de la section relative aux ligues et comités qui est étonnamment insérée entre celle consacrée au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et celle traitant des salles de création et de diffusion. Pour la commission, le mélange opéré rend l'affichage confus, incohérent et la lecture plus fastidieuse.

Si la commission a bien pris note de la volonté de la collectivité de construire l'excellence culturelle et sportive à partir des spécificités identitaires de La Réunion ainsi qu'à travers une coordination étroite des politiques culturelles et sportives, elle émet des réserves quant à **ce type de présentation** croisée qui **ne permet pas d'appréhender de manière lisible la politique sportive régionale**. La commission considère que c'est pourtant un des objectifs principaux assignés à des orientations budgétaires pour le secteur du sport.

1. Politique sportive

Sur le fond, à la lecture de ces orientations ainsi déclinées, **la commission**, bien qu'elle ait pris bonne note des différents axes évoqués (mais non suffisamment développés à son sens), **n'a pas été en mesure d'identifier pour le secteur du sport une stratégie précise pour atteindre un objectif clairement défini**.

La commission note globalement la présence de deux volets s'articulant autour du « haut niveau » et du « développement du sport pour tous ». Elle relève au passage une prédominance du haut niveau dans la déclinaison des enjeux stratégiques et des impacts attendus au titre de la politique sportive régionale. Aussi, la commission aurait souhaité que soit également exposée la démarche qui sera concrètement déployée par la collectivité pour permettre une offre sportive plus diversifiée et de meilleure qualité ainsi qu'à la portée du plus grand nombre.

Concernant le soutien aux ligues et comités, la collectivité cite au titre des enjeux stratégiques dans ce domaine, l'aide apportée à la mise en œuvre des différents projets (formations, compétitions, équipements...). La commission réitère sa préconisation relative à la nécessité de considérer l'octroi d'une subvention pour permettre le fonctionnement de ces structures dont l'équilibre financier est souvent précaire, afin qu'elles puissent mettre en place de manière effective ces actions.

La collectivité mentionne également dans le cadre de ces enjeux stratégiques, **la co-construction des politiques sportives en étroite collaboration avec les ligues et comités** afin de définir les orientations stratégiques du sport à La Réunion. Au titre des partenaires impliqués, la

commission s'étonne de **l'absence d'évocation du Comité régional olympique et sportif (CROS)** de La Réunion ainsi que de **la Conférence régional du sport de La Réunion** récemment installée et dont la collectivité régionale est membre de droit.

La commission s'inquiète par ailleurs de l'absence de référence aux contrats d'objectifs pluriannuels dans ces enjeux stratégiques liés aux ligues et comités de même que dans le tableau des cibles et indicateurs 2025 correspondant. Pour mémoire, la mise en place de ces contrats annoncée dans les orientations budgétaires 2023 n'est toujours pas effective à ce jour.

2. Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

Dans une perspective d'efficacité de son investissement dans les secteurs culturels et sportifs, la Région entend inscrire son action dans une dynamique de co-construction et un partenariat étroit avec les collectivités locales. Il y est mentionné le recours aux **contrats territoriaux de développement culturel et sportif pluriannuels** qui ont pour objectif d'accompagner les politiques des communes (et de leur groupement) dans ces domaines, au niveau de l'ingénierie, le soutien aux axes structurants ainsi que dans leurs projets d'investissement. Il est notamment précisé que seront priorités dans un premier temps, les territoires ruraux des hauts et de l'Est de l'Île.

La commission prend note de cette initiative et aurait toutefois souhaité avoir plus de précisions sur les éléments ayant conduit au choix de cette démarche (éléments de diagnostic, historique de la démarche, éventuel retour sur expérience, écosystème partenarial en place sur ces territoires...)

La commission estime par ailleurs que ce type de dynamique entre acteurs publics ne peut se décréter et se construit souvent sur le temps long, à travers une véritable culture de la coopération multi-partenariale qui doit être effective sur le terrain. Aussi, pour la commission, en l'absence de démarches préalables déjà engagées, la cible de deux contrats signés en 2025 semble ambitieuse en termes de délais.

La commission considère enfin que dans le cadre de ces dynamiques territoriales il est nécessaire que les différents documents de cadrage régionaux, notamment concernant l'investissement en matière d'équipements sportifs, soient à jour. Aussi, **la commission réitère son souhait d'une réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs (SRES)** datant de 2014. Pour rappel, la finalité du SRES consiste à décliner un état des lieux des équipements sportifs et d'envisager des perspectives adaptées aux besoins des pratiquants, des différents publics et des collectivités qui ont en charge ces équipements. Ce schéma prospectif actualisé ainsi rapporté aux projets d'investissement envisagés par les communes intégrées dans ces contrats territoriaux de développement, permettrait à la collectivité d'orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers.

3. Soutenir les actions de coopération régionale

Au titre de la politique culturelle et sportive de la collectivité, la commission prend bonne note de la place importante accordée par la Région au développement de la coopération régionale dans ces domaines.

La commission relève l'ensemble des initiatives et programmes soutenus : compétitions internationales, Jeux des Îles, échanges d'athlètes, d'entraîneurs et de techniciens sportifs, stages de formation pour les entraîneurs, arbitres et dirigeants sportifs, mise en réseau des acteurs du sport. Sur ce dernier point relatif à **la mise en réseau des acteurs du sport** (et de la culture), la commission encourage la démarche de la collectivité liée à la création de plateformes d'échanges pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs dans la zone.

La commission rappelle dans ce cadre ses préconisations réitérées visant, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales, au niveau associatif / non gouvernemental, **à la constitution d'une base de données régionale et/ou d'une cartographie relative aux associations et ONG (Organisations non gouvernementales) des îles du Sud-**

Ouest de l’océan Indien en s’appuyant entre autres, sur les antennes de la Région présentes dans les différents pays de la zone. A travers leurs actions de terrain, ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l’action associative et non gouvernementale. Cela permettrait ainsi, outre une mise en réseau des acteurs, la constitution d’une base de données à même d’identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif réunionnais, afin d’établir des conventions à minima bilatérales pour la mise en place d’échanges. **Cela conférerait ainsi à ces échanges un véritable caractère de bilatéralité et de réciprocité** qui donnerait tout son sens à la notion de coopération régionale.

La commission rappelle cependant que ces pistes d’actions impliquent la nécessité de mettre en œuvre une véritable réflexion sur les aspects liés à la mobilité et à la circulation des personnes dans la zone, à travers notamment la problématique des dessertes aériennes et celle de l’octroi des visas à destination de La Réunion.

4. Faciliter l’accès aux différents programmes et dispositifs européens

La commission note que la collectivité indique mettre en œuvre depuis 2017, une stratégie de renforcement des compétences européennes locales visant notamment à une plus grande accessibilité au programme communautaire.

La commission souscrit à cette approche qui permettrait une plus grande démocratisation de ces dispositifs européens notamment auprès du tissu associatif local pour qui le recours aux fonds européens peut souvent s’avérer problématique voire dissuasif. En effet, les associations ne disposent pas dans leur grande majorité de l’ingénierie technique, administrative et financière requise pour le montage des dossiers, de même que la trésorerie nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Aussi, la commission encourage la collectivité à mettre en place concrètement une plateforme dédiée, type Assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations porteuses de projet, cette ingénierie de même qu’un dispositif de fonds d’amorçage et de trésorerie jusqu’à l’aboutissement du projet.

5. Impulser un programme d’innovation culturelle et sportive

La commission relève le souhait de la collectivité, à travers la mise en place d’un programme d’innovation culturelle et sportive, d’identifier à l’attention des acteurs de ces secteurs de nouvelles manières de travailler, de coopérer et de créer des modèles économiques plus indépendants et solidaires. Il est indiqué que cette démarche impliquera un accompagnement dédié et le soutien à des projets sur deux ans.

Sur le principe, la commission ne peut qu’adhérer à cet objectif de faire collaborer dans une forme d’intelligence collective notamment les associations et les structures locales entre elles, dans la recherche de financements et la vision de leur secteur.

La commission aurait toutefois souhaité plus de précisions sur le lancement de ce nouveau dispositif qui est présenté de manière trop succincte.

La commission suivra avec attention les points d’étapes et les bilans liés à cette initiative.

6. Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS

À la lecture de ces orientations, la commission réitère le constat qu’elle avait effectué lors de son avis sur les orientations budgétaires 2024 selon lequel **le CREPS apparaît comme l’outil régional exclusif de référence** en matière de **pratique sportive de haut-niveau**.

Pour la commission cette approche convient d’être nuancée et nécessite de prendre en compte la réalité sportive. Pour la commission, l’excellence sportive est avant tout fédérale et il est nécessaire d’y associer cet échelon. En effet, la commission rappelle que le CREPS assure avant tout l’accès au Haut-niveau. Ce sont les services de l’Etat et l’INSEP (Institut national du sport, de l’expertise et de la performance) qui assurent la partie « formation » avec le concours des ligues et fédérations qui fournissent les cadres et formateurs.

Dans le cadre de cet accès au haut-niveau, le CREPS constitue certes un outil **mais à ses côtés œuvrent tout aussi efficacement**, d'autres structures telles que **les centres de formation fédéraux**.

La commission relève que le CREPS est présenté comme le soutien historique des acteurs du territoire et qu'il répond également aux besoins des associations dans le cadre de stages, séminaires et événements. La commission souhaite préciser que ce soutien s'effectue dans le cadre de prestations payantes et que les capacités limitées de l'établissement permettent de plus en plus difficilement ce type d'accueil.

La commission constate qu'elle n'a pu trouver dans ces orientations d'éléments d'actualité sur le programme de réhabilitation **des différents sites du CREPS (Saint-Denis et Plaine des Cafres)**. La commission observe que les retards importants accumulés dans le cadre de cette **réhabilitation** figent depuis plusieurs années la **capacité d'accueil maximale de l'établissement** en matière d'hébergement à 147 stagiaires et limitent les possibilités en matière de formation et de préparation de nos athlètes aux futurs grands rendez-vous sportifs.

Au titre des enjeux stratégiques liés au CREPS, il est indiqué la volonté de **contribuer au rayonnement sportif de La Réunion en faisant de celle-ci une terre d'accueil et de formation pour les sportifs de haut-niveau et ceux de la zone océan Indien**. La commission attire la vigilance de la collectivité pour que cet objectif lié à l'accueil de sportifs de haut-niveau et de la zone ne se fasse pas, au regard des capacités de l'établissement, au détriment de celui lié à la préparation de nos athlètes locaux.

II – SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

1. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences

La commission relève qu'en 2025, la collectivité devrait renforcer sa feuille de route en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes. La commission relève avec intérêt le souhait de la collectivité de renforcer l'éducation à l'égalité notamment dans le milieu de l'Education populaire, à travers le soutien aux projets associatifs porteurs des valeurs de ce secteur et d'égalité.

Au titre des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes, la commission note la volonté de la collectivité d'élargir le réseau des « Maisons des femmes » à travers l'accompagnement de l'ouverture de trois nouvelles maisons.

2. Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales des territoires

★ *Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté*

Au regard de la baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie des ménages réunionnais, notamment dans le contexte inflationniste actuel, conduisant à une **aggravation de la situation économique et sociale de nombreuses familles**, la commission salue la poursuite de l'engagement de la collectivité en faveur de l'aide alimentaire à travers son soutien aux associations habilitées. La commission suggère à la collectivité en sa qualité de financeur de veiller à l'existence d'une certaine souplesse dans l'attribution de l'aide alimentaire dispensée par les associations habilitées.

★ *Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale*

La commission constate avec satisfaction la poursuite en 2025 de cette initiative de la collectivité annoncée dans ses orientations budgétaires 2024 et qui vise face aux constats de fragilité du secteur, à renforcer dans une démarche volontariste son soutien au tissu associatif local.

La commission rappelle qu'elle partage pleinement les constats et ce positionnement de la collectivité sur l'action associative, d'autant qu'elle-même met régulièrement en avant dans ses

avis, **l'importance de disposer d'un tissu associatif fort** sur notre territoire afin d'en renforcer sa résilience.

La commission salue le choix de la collectivité de soutenir la dynamique de réseau régional associatif **ainsi que l'accompagnement des associations à travers le dispositif « Guid'Asso »** porté notamment par le Mouvement associatif de La Réunion (MAR).

La commission relève avec intérêt **le projet de création d'une plateforme régionale en ligne**, destinée à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux et regroupant toutes les informations sur le soutien aux associations, incluant des opportunités de partenariat avec des entreprises locales. Elle formule le souhait que la mise en place effective de cet outil de proximité puisse se faire dans les meilleurs délais.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

Sur ce volet de la politique régionale, la commission retient dans le cadre de ces orientations budgétaires pour 2025, les principaux éléments suivants :

1. Le déploiement du programme INTERREG VI OI

La commission prend note du démarrage dynamique du programme opérationnel INTERREG VI océan Indien avec près de 78 dossiers en cours d'instruction à ce jour.

La commission rappelle que dans ses orientations budgétaires 2024, la collectivité régionale reconnaissait¹⁸ que la Culture et le Sport, vecteurs essentiels du rapprochement des peuples et du codéveloppement étaient absents du programme 2014-2020. Ces coopérations socles ont été annoncées comme étant à nouveau une priorité de l'Union européenne dans le cadre de ce nouveau programme (2021 – 2027).

De même, la commission avait noté à travers ce nouveau programme, la volonté de la collectivité de **dynamiser la coopération menée par les sociétés civiles**, notamment les associations, **à travers la réalisation de projets de petits formats** dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport.

La commission attire la vigilance de la collectivité afin que ces orientations puissent se traduire concrètement à travers les projets soutenus.

2 Fonds NDICI¹⁹

La commission relève que l'année 2025 constituera une étape importante pour la collectivité en matière de fonds européens FEDER/INTERREG avec la gestion d'une **enveloppe de fonds d'aide au développement** de l'Union européenne (NDICI) d'un montant de **5 M€ qui pourra se combiner avec des fonds INTERREG**.

3 Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale

La commission souligne le programme particulièrement ambitieux lié à la stratégie de diplomatie territoriale de la collectivité et qui vise à permettre à La Réunion :

- de participer à des événements d'envergure internationale ;

18 Rapport d'orientations budgétaires 2024 de la Région Réunion – § « Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien » - p. 137/234

19 Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale)

- d'organiser des déplacements officiels à caractère politique aux Comores, au Mozambique, en Afrique du Sud et potentiellement en Chine ;
- de conclure des accords internationaux²⁰ avec Madagascar, les Seychelles et potentiellement la Namibie ;
- de participer aux instances des organisations régionales (COI, IORA, CEA²¹...)
- de mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité ;
- d'accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale.

20 Dans le cadre défini par le programme INTERREG VI, le droit commun relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises et la loi d'orientation pour l'Outre-mer, loi LETCHIMY

21 Commission de l'océan Indien/ Association des États riverains de l'océan Indien/ Commission économique pour l'Afrique

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

La commission constate globalement que l'ensemble des orientations budgétaires déclinées s'inscrivent dans la continuité des actions engagées depuis 2022 (routes, transports, aménagements, énergie, déchets, biodiversité, etc). Toutefois, elle déplore que les objectifs définis et explicités dans les tableaux intitulés « indicateurs et cibles » demeurent fréquemment non atteints et observe les difficultés persistantes dans la mise en œuvre des actions. Aussi l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2025 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable », à formuler les observations suivantes :

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

I – CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Le CCEE estime essentiel de rappeler que la problématique du logement à La Réunion est liée à différents facteurs qui sont :

- l'augmentation de la population et du nombre de demandeurs de logements avec une demande accrue (près de 50 000 d'ici fin 2024) ;
- l'évolution du profil des demandeurs (revenus, l'âge) ;
- le manque de projets de construction et de réhabilitation qui aggrave la pénurie de logements accessibles ;
- la spéculation immobilière et la demande dépassant très largement l'offre qui font grimper les prix, rendant ainsi l'accès au logement très difficile pour de très nombreux ménages.

Dans ce contexte, la commission observe que la politique en faveur du logement à La Réunion nécessite une approche intégrée, visant à l'élaboration d'un véritable plan logement, impliquant acteurs publics et privés, pour l'accès à la location et à l'accession.

De plus, elle estime que les prix des loyers doivent être un enjeu politique fort dans un département où le taux de pauvreté est très important et où les salariés ont de très bas revenus. En effet, La Réunion est la 3ème région de France où le prix des loyers rapporté à la surface habitable est le plus élevé dans le secteur social. La commission propose de mettre en place des prix de loyers plus abordables lorsque les bailleurs sociaux bénéficient d'aides publiques.

À ce titre et afin de faire baisser le coût des opérations et de loyer, il est également préconisé de mettre en place une minoration sur le foncier acquis par l'EPFR²² et revendu aux bailleurs sociaux. Cette minoration arriverait en complément de celle proposée par l'EPFR et certaines intercommunalités.

La commission suggère également à la Région la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour :

- aider à la construction de LES (Logement évolutif social) dans des délais acceptables ;
- accompagner les ménages dans leur accession à la propriété.

22 Établissement public de financement et de restructuration

L'aide régionale viendrait en complément des aides du Conseil Départemental, des Intercommunalités, de L'État, de la CAF. Une telle initiative permettrait à de très nombreuses familles d'accéder à la propriété dans le cadre d'opérations de RHI²³ comme à La Rivière des Galets, La Cressonnière, ou L'Eperon.

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Sur le volet rénovation énergétique, la commission pense qu'avec un fort taux d'ensoleillement annuel, l'installation d'ombrières solaires sur les parkings de plus de 1000M2 permettraient de générer de l'électricité réduisant ainsi les coûts énergétiques et l'empreinte carbone tout en améliorant le confort des utilisateurs des parkings. Les toits des immeubles étant bien souvent occupés par des panneaux pour les chauffés-eau solaires, une réflexion pourrait être menée sur la pose des panneaux solaires sur les façades des immeubles pour la production électrique. Pour la commission, il est essentiel de souligner que la réhabilitation énergétique des bâtiments existants devient une urgence et que ces projets doivent intégrer l'utilisation de matériaux durables et d'énergies renouvelables.

Selon la CNL²⁴ 50 000 logements sont à réhabiliter à La Réunion à court et moyen terme. Dans ce cadre, la commission recommande d'organiser une réflexion sur la filière réhabilitation notamment sur le réemploi des matériaux (portes, fenêtres, évier, etc.) et le recyclage des matières premières qui pourraient être réutilisées pour des aménagements dans les espaces communs, les espaces de jeux ou encore l'isolation. À cette réflexion pourrait être associés des professionnels tels que la FRBTP²⁵ ou la CAPEB²⁶. Les matériaux réutilisés pourraient bénéficier aux particuliers dans le cadre de programmes d'amélioration de l'habitat tel que le PLHI²⁷. Cette approche semble fondamentale à la commission et correspond aux objectifs fixés par le PRPGD et le PRAEC mis en œuvre à partir de 2025 pour développer des filières d'économie circulaire et atteindre le « zéro déchet » à l'horizon 2030.

À ce titre, la rénovation énergétique de l'habitat verrait l'émergence de nouveaux métiers et la commission relève que ces initiatives pourraient stimuler l'économie locale en créant des emplois durables. Un nouvel écosystème qui non seulement favoriserait la durabilité mais aussi dynamiserait le marché de l'emploi des Réunionnais.

Concernant l'orientation du dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique, la commission constate que seulement 10% des dossiers ont été soldés. Ce faible taux de réalisation inquiète dans la mesure où les retards pris depuis plusieurs années ont un impact sur les coûts des chantiers ainsi que sur l'apport financier demandé aux propriétaires qui est revu à la hausse. La commission préconise un suivi trimestriel des opérations ayant fait l'objet de financement régional et l'ouverture des chantiers en souffrance à toutes les entreprises disposant des garanties obligatoires (assurances notamment). L'objectif étant de clôturer toutes leurs opérations en 2025.

De même, elle propose que les bailleurs sociaux ayant bénéficié d'une aide régionale signent une charte durable dans laquelle ils s'engageraient à :

- fixer des loyers abordables pour le public demandeur (50 000 d'ici fin 2024) ;
- louer des logements de qualité ;
- mettre en place des récupérateurs d'eaux pluviales pour les espaces verts, les jardins ;
- créer des ombrières solaires sur les parkings, les façades des immeubles ;
- mettre en place une filière réhabilitation avec notamment le réemploi des matériaux.

23 Résorption de l'habitat insalubre

24 Confédération Nationale du Logement

25 Fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics

26 Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de La Réunion

27 Programme local de l'habitat intercommunal

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

I – LA RELANCE DU TOURISME

1. Soutenir la structuration du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale

A- *Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnées et cohérente en faveur du tourisme durable*

★ Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur.

Évoqué dans les orientations budgétaires depuis 2022, le sujet de la gouvernance du tourisme par l'instauration d'une gouvernance territorialisée et partagée est très attendue, en particulier par les professionnels du secteur, mais aussi par les communes qui misent sur ce secteur d'activité pour créer de l'attractivité et de la richesse sur leur territoire.

Aussi, l'annonce effective de la création du comité réunionnais du tourisme (CRT) au 1^{er} semestre 2025, cumulant à la fois la fonction de comité régional et départemental du tourisme et reprenant les missions de l'IRT et de la FRT, semble à la commission de bon augure dans un contexte où la concurrence internationale, le marché local morose et l'incertitude budgétaire au niveau national pourraient avoir des répercussions sur un marché prioritaire reposant à 80% sur des clientèles extérieures.

Grâce à cette structure unique aux missions multiples (promotion, aménagement, commercialisation, innovation, soutien au développement de l'offre et aux filières, etc.), la commission demande qu'une attention particulière soit portée à l'intégration de nouvelles compétences en particulier en matière d'ingénierie financière (mobilisation des fonds européens annoncée de manière prioritaire), tout en assurant une continuité dans les programmes d'action déjà entrepris. De plus, au-delà de l'efficacité recherchée que la commission encourage, il lui semble important de rappeler qu'il conviendra de trouver les bons modèles financiers pour assurer une mise en œuvre de ces programmes en adéquation avec « le temps touristique ».

Par ailleurs, la commission espère de cette nouvelle structure une certaine agilité qui permettra d'apporter des réponses opérationnelles rapides et de s'adapter aux éléments de contexte qui peuvent fragiliser l'ensemble du secteur en cas de crises (économique, sanitaire, sociale ou environnementale) malheureusement déjà vécues.

Dans ce contexte, la commission se montrera vigilante concernant toutes les composantes des missions dévolues à un Comité régional du tourisme (CRT) et à un Comité départemental du tourisme (CDT). Elle tient en effet à rappeler que l'IRT et la FRT cumulent depuis 2011 les missions de CRT et de CDT. Aussi, loin de limiter ses actions à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs, il conviendrait de traduire concrètement la mise en œuvre de toutes les missions dévolues à un Comité régional et départemental du tourisme qui est statutairement doté d'une mission d'aménagement et de commercialisation des produits touristiques. La commission estime à ce titre que l'articulation avec la direction tourisme du conseil départemental sera un enjeu fort pour gagner en complémentarité et en cohérence, en particulier sur la zone des hauts et sur la filière loisirs et sports de nature.

★ Reprioriser les actions du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR)

Afin de pouvoir élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes, la commission pense nécessaire de doter le secteur d'un cadre permettant de mesurer pleinement le tourisme, son rôle, son apport mais aussi ses impacts. Dans le même temps et comme la

collectivité l'appelle de ses vœux pour améliorer ses performances locales vers un tourisme durable, le secteur a besoin de bénéficier de nouveaux indicateurs autres que quantitatifs ou économiques (nombre d'arrivées, recettes réalisées, taux de remplissage, chiffre d'affaire, etc.).

Au-delà de ces aspects, les impacts sociaux et environnementaux ne sont peu ou pas mesurés, alors même que de plus en plus de destinations se saisissent du tourisme durable et ont la volonté de progresser sur ses enjeux. À cet égard, la commission observe que pour piloter une politique de tourisme durable aujourd'hui, il semble impératif de changer de regard pour (re)définir la notion de performance touristique. Pour atteindre cet objectif, la commission suggère à la Région de s'inspirer des travaux du réseau *Acteurs du tourisme durable (ATD)* qui a publié un guide méthodologique sur les indicateurs du tourisme durable. La Réunion dispose d'un observatoire régional du tourisme qui peut travailler sur ces indicateurs avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels pour renforcer les actions vers un tourisme qui porte des valeurs de responsabilité et de solidarité.

À ce propos la commission partage la vision des *Acteurs du tourisme durable* : « *Les produits de tourisme durable sont ceux qui agissent en harmonie avec l'environnement, la communauté et les cultures locales, de sorte qu'ils sont les bénéficiaires et non les victimes du développement touristique*²⁸ ».

Par ailleurs, la commission suggère la création de partenariats entre les gestionnaires d'espaces protégés tels que la réserve naturelle marine, le parc national, la réserve naturelle de l'étang St Paul. Elle propose la constitution de commissions écotourisme au sein de ces structures qui auraient en charge de définir une stratégie compatible avec les objectifs de tourisme durable.

B- *Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique*

- ★ Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

La commission relève que le Conseil régional souhaite que le dispositif « Chèque promotion tourisme » soit « *redynamisé afin qu'il soit plus adapté et davantage sollicité* »²⁹. Dans cet objectif la commission recommande de rendre éligibles à ce dispositif les groupements de professionnels ou associations gestionnaires de labels et de marques qui participent d'une part à la mise en réseau et à l'accompagnement des professionnels du secteur, et d'autre part à la qualité et à la promotion des produits sur le marché extérieur et intérieur.

2. Poursuivre la structuration de l'offre touristique

A- *Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité*

- ★ Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

La commission salue la volonté de la Région de vouloir accompagner le soutien à la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité, en accompagnant les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques. Cependant, elle s'interroge sur les moyens financiers qui seront mis en œuvre pour atteindre cet objectif. À cet égard, elle sera vigilante aux financements alloués dans le prochain budget primitif de la collectivité.

B- *Soutenir l'animation des territoires*

- ★ Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique

En parallèle des actions de communication et de promotion, la commission suggère à la Région

28 Source : Acteurs du tourisme durable. <https://www.tourisme-durable.org/>

29 Orientations budgétaires 2025 p.124/258

Réunion de s'engager dans la création de dispositifs incitatifs permettant la découverte de produits touristiques. Une telle initiative aurait pour mérite de consolider l'axe cohésion sociale du tourisme durable.

Des dispositifs existent afin de faciliter l'accès aux produits touristiques à des publics aux revenus modestes, tels que le « Pass bien-être » ou les coupons « sport nature et culture ». Ces démarches sont à saluer mais elles restent insuffisantes au regard des enjeux d'appropriation du secteur touristique par la population réunionnaise.

Dans ce cadre, si La Réunion s'affiche à terme en tant que destination écoresponsable, il conviendra d'encourager la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises notamment dans la gestion de l'eau, des déchets, la rénovation thermique des bâtiments, l'économie circulaire, le tourisme solidaire, etc. La commission encourage donc la Région à mettre l'accent sur cette démarche.

II – UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La commission relève avec intérêt la volonté de la collectivité de s'emparer de la thématique agricole en sa qualité de chef de file du développement économique avec une reprise de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028. Elle salue la démarche et profite de l'examen de ces orientations budgétaires pour attirer la vigilance de la collectivité sur la nécessité de prendre en considération dès maintenant les enjeux en termes d'adaptation au changement climatique notamment au niveau de la ressource en eau. Une anticipation de ces problématiques permettra un meilleur pilotage des actions pour le secteur agricole. Elle invite à ce propos la Région à prendre en compte les 30 trajectoires d'adaptation au changement climatique proposées par le CCEE dans son rapport « La Réunion à l'horizon 2040, une île face aux défis du changement climatique »³⁰.

III – FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La commission note qu'au même titre que l'année dernière, l'objectif de la Région Réunion pour 2025 est de consolider l'accompagnement des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et des TPE. Or il apparaît que les cibles fixées pour 2024 en matière de renforcement de la filière et d'inclusion sociale n'ont pas été atteintes à la mi-année. À ce titre, la commission reste dubitative quant à la réalisation des objectifs pour la fin de l'année. Aussi, elle espère que le prochain bilan d'activité 2024 apportera des réponses pour comprendre quels sont les freins à la mise en œuvre de ce programme d'actions.

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

I – DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

La commission constate l'avancée des opérations pour achever la nouvelle route du littoral (NRL) en tout viaduc et s'en félicite. Elle espère néanmoins que les délais pour désigner un nouveau maître d'œuvre se conformeront au calendrier établi pour que le démarrage des travaux se fasse en 2025 comme prévu.

Sur l'interface avec Saint-Denis et le projet NEO (nouvelle entrée ouest) en attente depuis 2021, la commission s'interroge en lisant que « *A ce projet, s'est finalement substitué le projet BAOBAB, porté par la CINOR* ». En effet le projet Baobab et le projet NEO n'ont pas les mêmes

30 <https://ccee.re/la-reunion-a-lhorizon-2040-rapport-phase-2/>

objectifs. Si le premier prévoit des voies de TCSP³¹, le second vise à assurer la fluidification de l'entrée Ouest de Saint-Denis avec entre autres, une incitation à l'utilisation des transports en commun. Cette décision suscite chez la commission les questions suivantes :

- Pourquoi l'abandon du projet alors qu'une Conférence de citoyens avait été organisée par la CNDP (Commission nationale du débat public) en 2020 et que NEO avait été plébiscité lors des États généraux de la mobilité en 2023 ?
- Pourquoi abandonner un projet qui a fait l'objet d'une mobilisation financière et humaine conséquente ?
- Y aura-t-il des aménagements entrepris pour l'entrée ouest de Saint-Denis et quels seront-ils ?

Face à de tels arbitrages, la commission ne peut que réitérer ses inquiétudes formulées en 2023 à l'analyse du bilan d'activité 2022³². La disparition de NEO donne un très mauvais signal aux citoyens et plus globalement aux démarches de démocratie participative. Le Conseil craint que les Réunionnais ne se démobilisent et n'accordent plus aucun crédit aux débats publics, notamment celui des États généraux de la mobilité pour lesquels ils ont été consultés à partir de mai 2023. Que deviendront les propositions établies par l'Assemblée citoyenne des mobilités ? A quoi ont servi ces concertations ? La commission ne s'inquiète pas uniquement du devenir du projet NEO mais de façon plus globale, elle s'interroge sur l'utilité et la légitimité de telles consultations publiques si celles-ci ne sont pas suivies d'effet en termes de réalisations concrètes.

II – UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La commission note avec satisfaction que la réalisation de voies dédiées aux transports en commun le long des routes nationales prenne en considération une évolution de leur usage vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG). Il est mentionné que « *les études se poursuivront* » pour la création de ces voies dédiées³³. Néanmoins le Conseil rappelle que des études existent déjà grâce au programme de construction du tram-train de 2002 pour lequel des études préliminaires ont été réalisées en 2004. La commission s'étonne que des études soient encore nécessaires pour procéder à de tels aménagements prévus en agglomération de St-Denis depuis déjà 20 ans.

En outre, la commission aurait apprécié que le volet covoiturage du rapport se situe dans un autre chapitre que celui intitulé « *Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables* ». En effet, si le covoiturage permet de réduire son empreinte carbone, la voiture reste un des principaux émetteurs de CO₂ de notre territoire. A ce titre on ne peut donc pas considérer que le covoiturage soit un mode de transport propre et durable tant que le parc automobile réunionnais sera principalement composé de voitures thermiques.

Sur la gestion du réseau inter-urbain Car jaune et son évolution, si le souhait de la Région est de favoriser l'intermodalité, la commission préconise l'installation de porte-vélos sur tous les nouveaux véhicules et non pas sur « certains » comme mentionné dans le rapport. En effet, les mesures incitatives visant à faciliter l'achat de vélos électriques laissent penser que les déplacements associant vélo-transport en commun vont fortement se développer.

Enfin, pour l'accessibilité aux sites touristiques et plus précisément la route forestière des Makes, la commission se réjouit de la finalisation de l'opération cependant elle tient à préciser qu'il sera important de constituer un groupe de concertation réunissant l'ensemble des acteurs (Région, Département, ONF, commune de Saint-Louis, privés) afin d'assurer l'entretien du linéaire routier dans sa totalité au vue des enjeux en termes d'accueil touristique.

31 Transport en commun en site propre

32 Voir avis CCEE BA/CA 2022

33 Voir orientations budgétaires 2025 - p.165/258

III – POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La commission relève que malgré la résiliation du marché avec le groupement titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la Région poursuit ses travaux de révision du Schéma d'aménagement régional (SAR). En outre, elle constate avec satisfaction que la feuille de route des États généraux des mobilités et les différents travaux régionaux réalisés sur l'adaptation au changement climatique ont été pris en compte dans la révision de ce document qui préfigurera La Réunion de 2050.

Concernant le développement et la structuration des Hauts et de l'espace rural, la commission prend bonne note de la contribution des Hauts et de l'espace rural au rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement. Elle salue notamment le « caractère prioritaire » accordé au soutien de la ruralité, notamment par un aménagement du territoire réunionnais « privilégiant l'espace rural dans toutes ses dimensions ».

L'aménagement des Hauts de l'île est depuis plus de quatre décennies adossé à une politique publique ambitieuse et concertée entre les partenaires majeurs de l'aménagement que sont l'État, la Région et le Département. Pour rappel, les récentes évolutions de gouvernance partagée mise en œuvre au cours de la période 2014 – 2020 ont permis la création d'un Secrétariat Général des Hauts (SGH) en 2015, acté par la signature d'un protocole d'accord État, Région et Département. Celui-ci avait pour mission d'assurer l'animation et la coordination des politiques publiques en faveur du développement des Hauts. En 2023 une expertise diligentée par l'IGEDD³⁴ a conclu à la non reconduction du SGH, tout en réaffirmant l'ambition d'une « nouvelle gouvernance des Hauts » se traduisant par l'instauration d'un Comité stratégique des Hauts (COSH) d'ici fin 2024.

Ce contexte évolutif conduit la commission à formuler quelques interrogations :

- Pour la période à venir, à quels enjeux, objectifs et besoins spécifiques relevant du territoire des Hauts, le COSH serait-il en mesure de répondre ?
- Quelles sont les conditions et modalités opérationnelles d'animation de ce COSH dédié spécifiquement au territoire des Hauts ?
- Enfin, s'agissant d'une approche territorialisée et transversale, la commission pense que les logiques de convergence et de concertation restent essentielles à la réussite d'un espace d'échanges et de débat tel que le COSH. Aussi, elle se pose la question de savoir si cette nécessaire convergence est une ambition partagée par les partenaires actuels coopérant au sein de cette instance.

Pour la commission la situation actuelle en matière de politiques publiques laisse apparaître que les logiques de dispositifs, notamment de programmes financiers à l'œuvre, prévalent sur les logiques transversales et territoriales.

Au sujet de la création d'un observatoire des Hauts, la commission note que cet observatoire contribuera certainement à outiller l'aide à la décision et à éclairer l'action publique. De même, la démarche LEADER témoigne du soutien apporté aux initiatives portées par les acteurs ruraux sur la base d'une stratégie ciblée pour le territoire éligible (délimitation par micro-région). Néanmoins, la commission juge cette approche quelque peu segmentée et estime qu'elle ne peut être à la hauteur de la diversité et de l'acuité des enjeux que concentrent les Hauts dans leur ensemble en tenant compte des mutations rapides qui sont à l'œuvre et de l'impérieuse nécessité d'une approche intégrée et volontariste.

Pour les actions en faveur de la biodiversité, socle majeur de la résilience du territoire soumis depuis des décennies aux aléas du changement climatique, la commission relève que, la collectivité a vu son rôle de chef de file de la biodiversité renforcé avec la loi MAPTAM³⁵. À cet

34 L'inspection générale de l'environnement et du développement durable

35 Loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

égard, elle espère que la révision du SAR intégrera les principes de biodiversité et de responsabilité pour les générations futures. Grâce à ce cadre, le Conseil souhaite que la Région devienne un acteur majeur dans la préservation des espaces naturels et des écosystèmes. Pour la commission, le SAR constitue une plate-forme propice à la mise en place d'une coordination et d'une unification des forces vives du territoire œuvrant pour un destin commun. Dans le même temps, la commission se réjouit qu'un marché d'AMO ait été lancé pour la révision de la stratégie régionale de la biodiversité.

À propos de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), la commission compte sur la prise de conscience de la collectivité de tout l'intérêt humain et d'avenir pour le territoire que représente cette structure. Grâce à un soutien matériel solide et pérenne, l'ARB pourra accomplir toutes ses missions et démontrer son efficacité en termes de coordination et de valorisation des connaissances environnementales.

Concernant l'accompagnement des acteurs du territoire, la commission estime que les actions de préservation ont été nombreuses ces dernières années. Toutefois les résultats ne semblent pas visibles et manquent parfois de cohérence. Elles restent encore trop peu connues des habitants et restent confinées dans des secteurs restreints empêchant ainsi les Réunionnais de devenir des acteurs concernés.

La part accordée à l'éducation à l'environnement et au développement durable devrait bénéficier d'un accompagnement financier conséquent et d'un fort appui technique. Ceci permettrait de faciliter les actions des porteurs projets. Les conventions-cadres établies sont à encourager dans la recherche de consolidation de synergies communes face à la multiplicité des compétences et des prises de décisions identiques et sans concertation.

La commission félicite la Région pour son excellente décision en matière de formation en interne des agents de la collectivité au développement durable. Cette initiative favorise le décroisement et la transversalité dans les décisions (ex : réseau routier, mobilité piétonne, végétalisation et lutte contre la chaleur). À cet égard, la décision de réhabiliter les forêts régionales participe positivement à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sur un territoire où les effets du changement climatique se font déjà sentir par des épisodes de sécheresse ou de pluies intenses.

Par ailleurs, la commission encourage la collectivité à poursuivre ses travaux de réaménagement de lycées et espère voir la démarche se généraliser à la totalité des établissements dont elle assure la gestion. En effet, le réchauffement climatique impose de trouver des solutions à mettre en œuvre pour s'adapter au mieux à ses effets. Les solutions fondées sur la nature tels que la végétalisation, la création d'îlots de fraîcheur ou l'aménagement de toitures végétalisées transforment efficacement nos équipements en espace de vie plus résilients. Ainsi ces exemples de renaturation du milieu urbain s'avèrent inspirant auprès des jeunes générations et donc du public scolaire. En cela, la commission remarque avec satisfaction que ces actions s'inscrivent d'une certaine manière dans une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des études compensatoires de la Nouvelle route du littoral, la commission regrette qu'il soit prévu d' « *achever les études d'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon* ». Comme elle l'a déjà évoqué dans un précédent avis³⁶, ce chantier lui semble anecdotique et dépassé au vu de l'ampleur de la tâche que constitue la lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE). Elle relève que des études sont financées depuis les années 90 sans qu'aucune mesure d'éradication concrète ne soit appliquée, cette espèce étant une menace avérée pour la biodiversité originelle de notre territoire.

36 Voir avis CCEE OB 2024

La lutte contre les EEE constitue un enjeu majeur (scientifique, touristique, patrimonial) et urgent pour le territoire. Aussi, la pose supplémentaire de filets de protection participe à la destruction des espèces emblématiques de la falaise littorale tels que les reliques de bois de paille en queue. Par conséquent, la commission estime que les mesures compensatoires concernant la NRL devront être revues et analysées en vue d'actions réelles car la lutte contre les EEE ne peut s'effectuer qu'avec une vision globale et sur le long terme.

Au sujet de la fin des mesures compensatoires du chantier de la NRL, la commission suggère de prolonger le soutien à l'équipe quiétude au regard des enjeux de conservation et de protection des baleines qui approchent nos côtes.

IV – POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE CITOYEN

La commission observe que l'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) approuvée en juin 2024. Elle prend acte et espère que des actions concrètes seront réalisées.

Sur le volet prévention des risques, la commission approuve le lancement d'une étude concernant l'adaptation au changement climatique qui sera intégrée à la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR). A ce titre, elle ne peut qu'encourager la collectivité à s'inspirer des travaux du CCEE « La Réunion à l'horizon 2040, une île face aux défis du changement climatique » effectués dans le cadre d'une étude en 2 phases sur cette même thématique³⁷.

S'agissant du risque requin, la commission estime que les efforts engagés par l'ensemble des acteurs portent leurs fruits et ont permis de diminuer le risque dans la mesure où La Réunion n'a pas subi d'attaque depuis plus de 4 ans. Aussi à l'heure où l'association RESSAC³⁸ se voit confier le transfert des 2 dispositifs de sécurisation existants au 1^{er} janvier 2025 (VRR et Water patrol de Saint-Leu), l'annonce de la collectivité d'une « *réduction progressive de sa contribution* »³⁹ pourrait compromettre ces bons résultats. La commission suggère donc à la collectivité régionale de rester vigilante au regard des enjeux humains, économiques et d'image pour notre territoire.

Concernant le dispositif « Emplois-Verts », la commission réitère son regret déjà formulé lors de l'analyse des orientations budgétaires 2024 de voir réduit le dispositif à une dimension d'attraction touristique. Pour le CCEE l'urgence n'est pas à une opération de seul embellissement mais plutôt à un objectif de reconquête du milieu naturel. Aussi, la commission souhaite une évolution du dispositif avec une meilleure coordination entre la Région et les différents acteurs du tourisme du territoire dont le nouveau CRT, afin de mieux définir les sites prioritaires sur la base d'une cartographie à actualiser et faire évoluer. Cette concertation permettrait d'atteindre de meilleurs objectifs que ceux relevés en 2023 où 35 sites touristiques seulement ont été valorisés sur une cible initiale fixée à 100. A cet égard, les indicateurs de 2024 semblent être une nouvelle fois en dessous des prévisions avec un bilan à mi-année à 28 sites valorisés pour une cible à 100 sites et 312 PEC recrutés pour une cible établie à 1 000.

En outre, la commission approuve la réalisation d'une étude qualitative du dispositif qui manquait jusqu'à présent et qui permettra de mieux cibler les actions à réaliser en termes de formation, d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. Dans ce cadre, elle observe que l'organisation d'un salon de la formation dédiés aux bénéficiaires des contrats aidés Emplois Verts et la mise en place de formations mieux ciblées et notamment de formations aux savoirs de base, constituent une évolution très positive du dispositif qui renforcera la démarche d'accompagnement.

37 Voir <https://ccee.re/la-reunion-a-lhorizon-2040/>

38 Réseau d'éducation et de sauvetage pour la sécurité des activités côtières

39 Voir orientations budgétaires 2025 p.196/258

Au sujet de l’insertion des emplois-verts, la commission propose qu’une réflexion soit engagée autour de la filière sports de nature de manière à constituer une brigade spécialisée sur cette filière (randonnée, VTT, canyon, etc.).

V – ATTEINDRE L’AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Le CCEE souscrit et salut la volonté politique de la Région de vouloir atteindre la souveraineté énergétique en s’appuyant sur des ressources locales, renouvelables, durables et réalistes à l’horizon 2050.

En matière d’électricité, le Conseil estime que les objectifs affichés par la Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) doivent être révisés de manière réaliste tout en tenant compte des atouts de notre territoire. Dans le même temps, la commission aurait souhaité avoir plus d’informations sur les perspectives de la production d’énergie pour les dix prochaines années (paliers) ainsi que sur les taux de croissance des consommations.

Au niveau de la production, la commission note avec satisfaction qu’en 2023 la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique augmente fortement pour atteindre 56,6% au lieu des 37,7% en 2022⁴⁰. Néanmoins ces bons résultats sont atténués par les objectifs de la PPE qui n’ont pas été atteints. En effet, alors qu’ils étaient fixés à 3 096 GWh en 2023, seuls 1745,5 GWh ont été réalisés. Cependant la commission constate que la part des énergies fossiles a significativement régressé du fait de la transformation de la production vers les bioénergies.

Afin d’avoir une évaluation plus fine des gisements de nos EnR, notamment le photovoltaïque et l’éolien terrestre répartis dans toute l’île et d’anticiper sur la planification des réseaux, la commission recommande à la collectivité de finaliser rapidement le schéma régional de raccordement des EnR.

D’une façon globale, l’actualité vient nous rappeler régulièrement que l’électricité est un produit stratégique pour le développement économique de La Réunion et pour notre quotidien (aléas climatiques, mouvements sociaux). Aussi, en raison de notre fort taux de dépendance actuel, la commission pense qu’il serait souhaitable d’avoir des indicateurs sur nos capacités de stockage car des risques liés à certaines ressources importées (pellets de bois, biodiesel, bioéthanol) entrant dans le mix électrique existent et entraînent deux fragilités ; d’une part l’approvisionnement, avec la rupture dans la chaîne d’importation et d’autre part, la forte hausse des prix du fret et/ou des matériaux importés.

Enfin, la commission attire l’attention de la Région sur l’aide apportée aux foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique et s’étonne du faible nombre de diagnostics SLIME⁴¹ réalisés au 30 juin 2024 (1316) et de la diminution de la cible 2025 (3 000 au lieu de 4 500). Il en est de même pour l’accompagnement des citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement. Ce constat suscite des interrogations :

- Ces dispositifs sont-ils suffisamment connus ?
- Sont-ils adaptés ?
- Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des attentes ?

Pour la commission il semble important de rappeler que ces dispositifs s’inscrivent dans un contexte social particulier où la pauvreté reste bien plus présente à La Réunion que dans l’Hexagone et où les inégalités de revenus y sont plus marquées, notamment pour les plus modestes. En effet, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans certaines petites communes rurales, plus d’une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté⁴². À cet égard, la poursuite active d’une aide à la lutte contre la précarité énergétique semble pour la commission essentielle.

40 Bilan 2023 Énergies Réunion

41 Service local d’intervention pour la maîtrise de l’énergie

42 INSEE FLASH REUNION N° 268 paru le 22/02/24. Niveau de vie et pauvreté en 2021 à La Réunion.
En 2021, 36 % des Réunionnaises et Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté.

Commission « Audiovisuel et numérique »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

C'est dans un contexte économique national marqué une crise budgétaire que la commission « Audiovisuelle et numérique » du CCEE se penche sur les orientations budgétaires 2025 de la Région Réunion concernant les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, des jeux vidéo et du numérique.

Cet avis doit en effet s'inscrire dans une démarche de redressement des finances publiques par le Projet de Loi de Finances 2025, et d'une stratégie régionale visant à rationaliser les dépenses et optimiser les recettes.

L'action économique émanant de la stratégie régionale « La Nouvelle Économie » figure encore malgré tout parmi les postes prioritaires en termes d'autorisations d'investissement et de fonctionnement. Cela est de bon augure pour les domaines couverts par la commission.

Néanmoins l'horizon budgétaire national très « sombre » soulève des interrogations quant à la capacité réelle de la collectivité à maintenir à moyen terme les budgets alloués aux filières concernées.

Cette préoccupation est d'autant plus prégnante que certaines cibles et actions pour 2025 sont revues à la hausse par rapport à 2024, malgré un contexte budgétaire contraint.

La commission se satisfait malgré tout de la poursuite de l'effort budgétaire régional à destination des secteurs des industries de l'image et du numérique, grands pourvoyeurs d'emplois et de richesses pour le territoire réunionnais.

I – SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Compte tenu des constats précédents, la commission relève le bon état d'avancement des 3 projets structurants majeurs pour la filière et de l'imminence de leur mise en œuvre opérationnelle à savoir :

- la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- le contrat de filière ;
- le Pôle territorial des industries de l'image et du son.

★ **Accompagnement de la professionnalisation de la filière audiovisuel, cinéma et jeux vidéo**

La commission ne peut que se réjouir du **maintien de l'accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image et d'accompagnement à la montée en compétences des professionnels locaux.**

Elle suggère néanmoins qu'à l'avenir la collectivité puisse définir précisément les rôles respectifs de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo⁴³ et de La Réunion Développement⁴⁴ s'agissant de l'accompagnement à la montée en compétences étant donné leurs actions en cours sur ce plan.

43 Ex Agence du Film Réunion

44 Ex NEXA

Sur la question des ateliers, du coaching, des master-classes et résidences d'écritures, la commission réitère en effet sa proposition de bien clarifier le rôle de chaque acteur de la filière afin d'éviter les doublons dans les champs d'interventions.

Elle suggère également de diversifier **l'offre d'ateliers afin qu'elle réponde aussi bien aux besoins des débutants souhaitant monter en compétences qu'aux experts ayant des aspirations plus spécifiques...**

Il serait également pertinent de détailler les actions dédiées au développement des compétences. L'objectif est de transmettre une vision cohérente d'un paysage audiovisuel doté de dispositifs exhaustifs qui se complètent au lieu de se cannibaliser dans un contexte de rationalisation des financements publics.

Par ailleurs, la commission a pu consulter le rapport de la Région, sur la **parité Femmes Hommes dans les ICC**⁴⁵. Un tel regard sur cette filière professionnelle est une démarche plus que nécessaire. La commission encourage la collectivité à pousser son étude plus en détail, à rester vigilante et à soutenir toutes initiatives en ce sens, pour une égalité réelle dans ces secteurs.

★ Dispositifs d'éducation à l'image

La commission se réjouit de l'accompagnement de la Région en matière d'éducation à l'image à travers les différents dispositifs qu'elle soutient.

Elle tient cependant à souligner que la notion d'éducation à l'image, au-delà de la dimension scolaire, revêt un caractère d'éducation populaire, plus que jamais nécessaire dans une société du divertissement, aux prises de monopoles médiatiques où guettent les « fakes news » et l'appauvrissement des contenus. Accompagner les citoyen.nes pour leur permettre de mieux s'informer, décrypter et choisir des contenus qualitatifs semble impératif.

Le soutien de la Région devrait donc être étendu à **l'ensemble des composantes de la population avec des outils leur permettant de mieux appréhender le sens des images et analyser le contenu des informations**, sur tout le territoire.

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

Le maintien du niveau d'investissement régional en faveur du fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma et celui de la création de jeux vidéo est une bonne nouvelle pour la filière.

La commission approuve la volonté de la collectivité **d'organiser en sus un accès facilité des porteurs de projets aux financements et un raccourcissement des délais dans la mise à disposition des fonds.**

Cependant, bien que le soutien régional aux créateurs de jeux vidéo soit très satisfaisant et ambitieux comparé à celui d'autres régions hexagonales, **le recours à des fonds privés demeure indispensable pour finaliser le financement des projets.**

Il reste par conséquent très difficile pour les créateurs de jeux vidéo de mener plusieurs projets de front et disposer d'un fonds de roulement solide contrairement aux réalisateurs et producteurs du secteur audiovisuel et cinématographique.

La spécificité de ce modèle économique **permet trop rarement aux créateurs de jeux vidéo locaux de prétendre aux aides du CNC**⁴⁶ **fortement sélectives.** En 2023 et 2024, sur une vingtaine de dossiers déposés, un unique dossier a pu être présélectionné. En tant que région ultramarine la plus dynamique dans le secteur des jeux vidéo avec plus de 70 acteurs et 140 jeux produits⁴⁷, la commission encourage la collectivité à intervenir auprès de l'État pour la création

45 Industries culturelles et créatives

46 Centre national du cinéma et de l'image animée

47 Étude sur l'industrie du jeu vidéo à La Réunion et perspectives de développement pour la filière : <https://www.bouftang.fr/la-filliere/>

d'une commission dédiée aux productions des Droms⁴⁸ par le CNC, sur le modèle de celle pour la filière cinématographique.

La collectivité pourrait soutenir le développement des jeunes entreprises du secteur des jeux vidéo, du cinéma et de l'audiovisuel, en favorisant la mise en place **un contrat d'objectifs et de moyens, avec un conventionnement pluriannuel**, à l'instar du programme de développement des entreprises culturelles de la Direction des Affaires Culturelles Réunion (DAC RE).

Cela permettrait aux porteurs de projets d'être moins tributaires des délais d'instruction nationaux et garder une constance dans leur processus de création rendu de ce fait plus viable à moyen et long terme.

Enfin, et à la lecture de la démarche de modernisation de l'action publique par la DSIO⁴⁹, le CCEE sera attentif à **l'achèvement de la dématérialisation complète des demandes d'aides concernant les ICC⁵⁰** (jeux vidéo, spectacle vivant et arts visuels).

Cela permettra une meilleure équité de traitement et des démarches plus efficaces pour tous les acteurs concernés impactés positivement à court et long terme.

La collectivité affirme sa volonté de favoriser en 2025 les synergies entre les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo. L'objectif est de stimuler les collaborations intersectorielles, notamment dans les domaines de la réalité virtuelle, des contenus interactifs, du métaverse, des cinématiques, du transmédia et de l'intégration de l'intelligence artificielle.

Si la commission comprend cette ambition régionale visant à créer des passerelles innovantes entre ces filières, elle s'interroge néanmoins sur l'opportunité d'une telle démarche.

En marge de l'impact indéniable mondial de l'IA⁵¹ sur les industries créatives, la commission se questionne néanmoins sur les conditions de déploiement d'une stratégie locale de développement de la VR⁵² :

- Quelle maturité du marché réunionnais ?
À l'exception de quelques structures de production aguerries, l'industrie de l'image péi est-elle prête à s'engager dans ce type de projets aussi ambitieux et technologiquement avancés ?
Ou est-ce à dire que des structures telles que le futur pôle territorial de la création numérique, de l'Image et du Son proposeraient le portage de telles productions en soutien aux réalisateurs ou aux petites structures de production ?
- Quel équilibre entre ambition internationale et réalité locale ?
S'il semble crucial que La Réunion se positionne à moyen et long terme sur le marché international de la VR pour bénéficier des dynamiques nord-américaines et asiatiques conformément à la stratégie régionale définie dans « La Nouvelle Économie », il convient de s'interroger sur le périmètre des investissements dans ce qui resterait finalement un marché de niche. Bien que les médias spécialisés⁵³ prévoient une rentabilité importante de ces technologies à l'échelle mondiale, celle-ci ne se concrétiserait qu'à long terme. Quelle pérennité et rythme des investissements sont à prévoir dans un tel contexte ?

La commission ne doute pas que la collectivité saura envisager une approche pragmatique, tenant compte à la fois des besoins et ambitions d'innovation et des réalités économiques locales, afin d'assurer un développement durable et équilibré de ces filières créatives à La Réunion.

48 Département et Régions d'Outre-mer

49 Direction des systèmes d'information et de l'organisation

50 Industries culturelles et créatives

51 Intelligence artificielle

52 Réalité virtuelle

53 <https://fr.statista.com/infographie/28462/estimation-et-prevision-nombreutilisateurs-casques-realite-virtuelle-augmentee-dans-le-monde/>

Parmi les pistes d'application envisageables, la commission recommande fortement à la collectivité **d'intégrer l'exploration des technologies immersives à la stratégie régionale d'innovation culturelle et de valorisation du patrimoine**. Cette approche permettrait d'enrichir considérablement l'offre artistique et muséale régionale, tout en renforçant le soutien aux ICC. La commission note que, sur ce plan, les Orientations Budgétaires 2025 dans leur volet Culture et Sport de l'Axe 1 ne font état que d'actions en faveur du secteur du livre. Une diversification aux autres champs des ICC serait bienvenue au regard des ressources créatives locales.

De nombreux musées nationaux et internationaux ont développé des produits culturels fondés sur ces technologies innovantes. Ils proposent désormais des visites virtuelles, des expériences d'escape game⁵⁴ en réalité virtuelle, ou encore des expositions temporaires digitales et immersives. L'Atelier des Lumières⁵⁵, créé par l'opérateur Culturespace, illustre parfaitement cette tendance avec ses centres d'art numérique avant-gardistes.

Localement, l'association Réunion Métis a déjà expérimenté l'art numérique interactif lors du festival Kromali (soutenu par la collectivité régionale) rencontrant un vif succès auprès du public.

Cette initiative pourrait servir de tremplin pour développer un vivier de formations complémentaires si nécessaire et d'activités à moyen et long terme dans la filière des industries de l'image et de la culture.

Ainsi, en combinant le transmédia, les technologies immersives, le patrimoine et l'art contemporain, La Réunion a l'opportunité de se positionner comme un acteur innovant dans ce domaine. Cette approche pluridisciplinaire permettrait non seulement de valoriser notre héritage culturel, mais aussi de stimuler la créativité locale, et d'ainsi renouveler l'offre muséale pour fidéliser le public local et attirer le public extérieur.

L'intégration des technologies immersives dans notre stratégie culturelle représente une opportunité à considérer afin de moderniser notre offre de produits culturels. Cela permettrait de former de nouveaux talents et de faire de La Réunion un hub créatif à l'avant-garde de l'innovation culturelle dans l'océan Indien.

III – ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

S'agissant de l'accompagnement des événements phares de la filière, la commission renouvelle ici le besoin de clarification des rôles respectifs de la Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo et de La Réunion Développement dans la prise en charge des acteurs locaux à l'export et la coproduction internationale qu'elle ambitionne de développer notamment. Étant donné la définition de la marque « La Réunion », cette mise en cohérence semble d'autant plus pertinente pour une meilleure visibilité de notre île par les interlocuteurs extérieurs du secteur des industries de l'image.

★ **Jeux vidéo et e-sport**⁵⁶

Sur la thématique du jeu vidéo, la commission salue le fait que la collectivité régionale souhaite poursuivre son accompagnement pour le développement de la filière. Comme elle l'a fait lors d'avis précédents, **elle l'invite à aller plus loin dans sa démarche en accompagnant aussi l'axe e-sport pour faire de La Réunion un nouveau « Capital Games**⁵⁷ » sur la carte mondiale.

Elle l'incite également à inscrire le jeu vidéo et l'e-sport dans **un processus de territorialisation en s'inspirant des expériences des territoires nationaux**.

54 Jeu d'évasion.

55 <https://www.atelier-lumieres.com/fr>

56 Compétitions de jeu vidéo

57 Capitale du jeu vidéo

De nombreux Réunionnais performant dans les compétitions et signent par la suite des contrats professionnels avec des équipes d'e-sports. D'autres émergent au niveau de la création du jeu vidéo et contractualisent avec les majors du secteur. Cependant, il manque une synergie et un projet commun.

Pour le CCEE, les collectivités locales avec la Région en première ligne, devraient se positionner plus fortement sur cet ancrage local. Il invite la collectivité à poursuivre **la mise en place de son projet territorial d'accompagnement** qui pourrait se décliner sur plusieurs axes :

- la collectivité serait en mesure, en premier lieu, d'adosser **une stratégie de développement de la pratique de l'e-sport à sa politique d'équipements culturels et sportifs**. Elle proposerait une dotation d'équipements dédiés pour les infrastructures des communes (Gymnases, Stade Jean Ivoula, Parc des expositions, Halle des manifestations, ...) de connexion internet Haut débit. Ces lieux seraient de fait en mesure d'accueillir des événements locaux comme internationaux ;
- la Région pourrait aussi œuvrer à **l'intégration d'espaces et de salles dédiées pour l'organisation de tournois, la création et la formation au sein des cinémas multiplexes**. Les futurs pôles de l'image du TCO ou de Sainte-Suzanne pourraient posséder leur « arena⁵⁸ » dédiée à la compétition. La collectivité régionale positionnerait alors l'île sur la carte mondiale de l'e-sport avec toutes les retombées inhérentes à de tels événements internationaux ;
- Les derniers enjeux pour la collectivité sont sociétaux. La commission préconise à la collectivité de **ne pas laisser les pratiquants et les créateurs dans le seul giron des éditeurs de jeux vidéo**. Aujourd'hui, ce sont ces derniers qui influencent les usages. Il faut, à notre sens, que la puissance publique garde le lien avec ces différents acteurs. Par le soutien à un développement fédéral et amateur, la collectivité, en partenariat avec des associations tiers, pourraient **mieux encadrer la pratique et mieux prévenir les dérives potentielles (addiction, cybercriminalité...)**. Cette proposition rentrerait intégralement dans le cadre du plan de soutien à la pratique populaire.

★ Salons et marché de gaming

À propos de la **multiplication et de l'amélioration des événements de gaming⁵⁹**, la collectivité a déclaré dans son dernier rapport d'activité que, parmi les salons de gaming existants, la valorisation de la création de jeux locaux restait limitée. Or, elle déplorait que les discussions avec les deux organisateurs d'événements de jeux vidéo en vue d'un partenariat pour créer un événement plus important et plus collaboratif n'aient pu aboutir.

La commission encourage la collectivité à **poursuivre la médiation afin d'amener les porteurs de projets de tels événements à envisager la meilleure solution dans l'intérêt de tous les acteurs de la filière et l'essor du marché réunionnais des jeux vidéo**.

Elle invite également la collectivité et la Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo à associer au débat les **acteurs locaux du gaming et de l'e-sport**. Une concertation plus démocratique, un élargissement du champ d'expertise et la définition d'un mode de médiation adéquat permettront de mieux appréhender la représentativité de ces acteurs, leurs besoins pour définir ensemble un ou plusieurs événementiels utiles à tous.

★ Accroître la visibilité des films

Concernant la démocratisation de **l'accès aux productions cinématographiques locales**, la commission se réjouit du maintien de l'effort régional en faveur des actions de diffusion portées par les acteurs du territoire (Klaxon et Cinémawon, Cinékour, Kourmétragerie...). Elle ne peut

58 Arène de jeu

59 Pratique du jeu vidéo

qu'entériner la volonté de la collectivité de **renforcer le dispositif « médiateur de cinéma » pour encourager la jeunesse à fréquenter les grandes salles de l'île et à découvrir les œuvres d'arts et essai.**

★ Secteur de la musique à l'image, Maison de l'Image et Marché du Film OI⁶⁰

La commission rappelle à la collectivité la nécessaire prise en compte du domaine de la musique à l'image. **Elle suggère la mise en place d'un soutien spécifique pour les compositeurs, qu'ils soient novices ou chevronnés.** Ce dispositif viendrait ainsi compléter les aides régionales au secteur musical existantes ainsi que celles gérées par le Pôle Régional des Musiques Actuelles.

La musique est bien partie prenante dans le processus création dans le cinéma, l'audiovisuel et les jeux vidéo. Elle est, de ce fait, source de débouchés et de recettes économiques.

La commission s'étonne dans ces orientations budgétaires de **l'absence du projet de Maison de l'Image de Sainte-Suzanne.** Qu'en est-il de ce projet de centre de formation qui avait précédemment été évoqué à plusieurs reprises ?

Sa participation au **rééquilibrage du territoire en faveur du nord-est en constituait un intérêt supplémentaire pour le volet prépondérant de la formation des professionnels de la filière.**

La commission salue enfin la volonté de la collectivité de soutenir le rayonnement des œuvres via le travail, sans cesse renouvelé, des acteurs distributeurs du territoire, la poursuite des soutiens aux festivals et la création d'un marché du film de l'océan Indien.

Ces initiatives constituent des maillons supplémentaires précieux dans **la mise en place de l'écosystème de l'industrie créative cinématographique locale, œuvrant ainsi à une meilleure reconnaissance régionale et internationale.**

Il est important de situer notre action dans le contexte du bassin Indianocéanique austral, au-delà du traditionnel rapport Nord-Sud. Cet espace représente un défi commun pour tous les acteurs de la région, avec des enjeux de visibilité, de solidarité et d'identité partagée.

Ce marché doit être envisagé avant tout comme une opportunité de mettre en valeur les perspectives du Sud, où notre île a un rôle important à jouer. Cette ambition ne doit pas rester théorique, mais se traduire par des actions concrètes, à commencer par **la circulation des œuvres entre nos territoires dans des conditions de marché équitables.**

Le droit à la mobilité et l'accessibilité de l'aérien sont des conditions sine qua non au développement du rayonnement de La Réunion dans le bassin Océan indien et plus largement son impact sur les marchés internationaux.

★ La patrimonialisation du film réunionnais

La commission encourage la collectivité à poursuivre ses initiatives en faveur de la sauvegarde d'OI>Films, unique plateforme de VOD, vitrine des créations locales qui a malheureusement dû suspendre ses activités depuis août 2024. Elle espère une issue favorable à ce dossier afin que la sauvegarde d'une part de notre patrimoine audiovisuel et cinématographique reste possible.

Il serait opportun que la collectivité puisse envisager un dispositif de préservation dédié à la filière quant à la patrimonialisation des œuvres filmiques. Ce dernier pourrait peut-être s'ancrer naturellement dans le travail opéré par le SRI⁶¹.

La Région aurait ici l'occasion unique d'étendre son engagement en matière de préservation patrimoniale aux domaines du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo.

60 océan Indien

61 Service Régional de l'Inventaire

Le cas d'OI>Films illustre l'urgence criante de cette démarche : il est crucial de **garantir la pérennité des catalogues existants afin d'éviter des drames tels que celui de la disparition de la Cinémathèque dans les années 90**⁶².

La Région aspirant à "l'innovation pour trouver de nouvelles manières de travailler, coopérer, et créer des modèles économiques plus indépendants et solidaires", il serait de fait possible de concrétiser cette ambition en protégeant activement notre héritage cinématographique.

Ce faisant, la collectivité amplifierait ses efforts soutenus et constants depuis maintenant plus de deux décennies en faveur de l'essor de la création de films et plus récemment de jeux vidéo.

Notre patrimoine cinématographique mérite une attention et des soins aussi minutieux que ceux accordés au reste du patrimoine culturel matériel et immatériel local.

Certes, la Bibliothèque et les Archives Départementales de La Réunion jouent un rôle central dans la préservation d'œuvres audiovisuelles. Cependant, la commission réitère avec force son souhait d'une initiative régionale ambitieuse et globale pour une meilleure accessibilité aux images réunionnaises.

Il est plus que temps d'agir de manière décisive pour **préserver notre identité culturelle visuelle, garante de notre mémoire collective et tremplin pour notre créativité future.**

PARTIE NUMÉRIQUE

I – METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE ACTUALISATION ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

★ Animation du Comité de Filière Numérique

La commission s'interroge sur le recours à Digital Réunion pour **l'animation des réunions du comité de filière numérique, le suivi de l'évolution des fiches action et du tableau de bord de suivi**. Sans remettre en question la qualité des actions et la renommée de cette association, il semble qu'un tel travail devrait être réalisé par La Réunion Innovation⁶³ si elle est en charge du volet numérique régional ou éventuellement de La Réunion Développement⁶⁴ (qui anime depuis sa mise en place les réunions du Comité) en charge de l'accompagnement de la mutation économique du territoire. Digital Réunion pourrait avec ou sans ces agences s'appuyer sur les acteurs qualifiés pour chaque composante de la filière du numérique, ce qui garantirait peut-être une plus grande exhaustivité des résultats surtout considérant les impacts attendus par les acteurs de la filière.

★ Valorisation des déchets numériques

La réglementation DEEE⁶⁵ détaille les exigences en matière de collecte, de logistique, de traitement, de dépollution, de traitement final et de réutilisation des équipements DEEE en fin de vie.

Parmi ces exigences figurent les opérations de reprise des DEEE (connues sous le nom de programmes de conformité et de reprise), il y est indiqué que les opérateurs de reprise et les fournisseurs de recyclage doivent être contrôlés régulièrement. La commission souhaite que la collectivité accorde une attention particulière à ce dossier pour éviter les dérives en la matière conformément à la mise en œuvre du PRPGD⁶⁶ qui comprend un PRAEC⁶⁷.

62 JIR – 20 Février 1999 – Grandeur et décadence de la Cinémathèque de La Réunion et de l'océan Indien

63 Ex Agence Régionale de l'Innovation

64 Ex NEXA

65 Déchets d'équipements électriques et électroniques

66 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

67 Plan d'Action Régional en faveur de l'Économie Circulaire.

II – POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

★ **Très Haut Débit : couverture totale du territoire**

La commission ne peut que se réjouir de la performance régionale s'agissant du déploiement de la fibre optique sur le territoire avec une couverture totale même dans les zones les plus enclavées d'ici la fin de l'année prochaine. Il conviendra ensuite de travailler avec les acteurs du territoire à **l'élaboration d'un modèle économique et culturel à l'échelle de son territoire qui réponde à ses besoins et à sa souveraineté territoriale.**

Il semble nécessaire de poursuivre **le développement et le renforcement des espaces collaboratifs et participatifs au sein de son territoire** (tel que la Région le fait avec les Tiers Lieux), mais également dans l'océan Indien et dans le monde. Il s'agit là de passerelles permettant la diffusion de notre musique, notre histoire, notre imaginaire. Il s'agit là de partage et de transmission intergénérationnelle pour lutter contre toutes formes de misère intellectuelle, d'exclusion sociale, d'illectronisme.

★ **Des équipements numériques régionaux à faible impact carbone**

Comme il n'en est pas fait mention précisément dans le rapport développement durable, **la commission encourage la collectivité à préciser les spécificités techniques environnementales qui seront déployées lors de la construction d'équipements numériques régionaux.**

Elle suppose que des projets intégrant des dispositifs de type EnR⁶⁸ pourront être envisagés pour les futurs équipements régionaux numériques énergivores (data center, studios de tournage, pôle de cybersécurité et autres chantiers liés aux industries de l'image et du numérique).

La stratégie régionale de réduction d'impact carbone pour ce type d'équipements régionaux est cruciale pour **tendre vers une autonomie énergétique et alléger le recours au réseau d'alimentation électrique local qui sera sollicité par l'avènement de la voiture électrique.**

III – SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

★ **Kap numérik**

La commission regrette que le dispositif Kap Numérik, qui a affiché un bilan en 2023 (+ 58% d'entreprises soutenues par rapport à 2022 avec 2756 entreprises bénéficiaires suite à un afflux de demandes inédit selon le dernier rapport d'activité), **ne soit pas accessible à toutes les entreprises du secteur du numérique.**

L'obstacle du code APE⁶⁹ exclut de fait un certain nombre de sociétés qui ont également besoin de soutien au développement de leur activité web, les acteurs de la filière numérique n'étant pas tous en mesure de mettre en ligne leur propre site Internet.

La commission suggère que le prochain contrat de filière **prenne plutôt en compte les statuts de l'entreprise afin d'élargir le champ d'éligibilité et d'équité.**

Pour que les entreprises locales arrivent à se positionner sur les fonds européens, la commission invite la collectivité à **mettre en place des plateformes d'ingénierie en consacrant les effectifs et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.**

Étant donné les problèmes de trésorerie récurrents des porteurs de projet, il serait nécessaire d'assurer les préfinancements des avances de fonds jusqu'à la certification.

★ **Inclusion numérique**

Sur la question de l'inclusion numérique, **la commission réitère sa proposition d'accompagnement par la collectivité de davantage de dispositifs de formation au métier de médiateur numérique indispensables à la filière.** Les tiers lieux peuvent également jouer un rôle non négligeable dans l'accompagnement du public en manque de connaissance digitale.

68 Énergies renouvelables

69 Activité principale exercée

L'optimisation de la filière numérique pédagogique ne saurait faire l'économie de ce travail d'accompagnement des usagers pour ainsi garantir une continuité pédagogique au sein des familles. **Ce point devient crucial avec un Projet de Loi des Finances 2025 réduisant par exemple le programme de support des Conseillers numériques de plus de 54% (27 M€ vs 62 M€ en 2024).**

★ Pass numérique

La commission s'interroge sur l'arrêt effectif du financement en faveur des accompagnements du public éloigné du numérique par l'ANCT⁷⁰. **Elle demande à ce que la collectivité puisse détailler le contenu du dispositif d'inclusion numérique prévu en 2025.**

Elle s'étonne enfin de la cible affichée de 700 personnes bénéficiaires du Pass en 2025 au regard des attentes fortes du territoire⁷¹.

★ Lutte contre l'illectronisme

La commission invite la collectivité à **établir une cartographie la plus exhaustive possible de toutes les actions portées par diverses institutions et acteurs associatifs** comme : Droit au bus, caravane de la Caisse d'allocations familiales, caravane des impôts, structures France Services ou dispositifs Conseillers numériques France services et Aidants connectés, Solidarnum et les tiers lieux numériques... Il s'agit là de mutualiser l'ensemble des forces sur le territoire et mieux se situer dans l'écosystème du numérique pour une meilleure information du grand public.

★ Open data et observatoire du numérique

Concernant le volet sur l'Open Data, la commission salue la poursuite de démarche de mutualisation des données publiques et d'animation territoriale.

Elle espère que la collectivité parviendra à **inciter encore d'avantage de producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail régional.**

S'agissant du développement de l'observatoire du numérique, le CCEE souhaiterait être **associé aux études sur la filière numérique et contribuer aux travaux qui en découleront.**

IV – RELEVER LE DÉFI DE LA CYBERSÉCURITÉ

La collectivité se focalise sur les services du CSIRT⁷² et de l'EDIH⁷³ principalement à destination du tissu économique, associatif et aux collectivités.

La commission regrette que ne soient pas évoqués **les volets formation et montée en compétence des développeurs, ou la prévention et l'accompagnement du grand public victime de piratage avec de grosses pertes de données personnelles.**

Ce type de dispositif serait un bon complément aux mesures déployées pour **lutter contre l'illectronisme**, ce public étant particulièrement vulnérable aux escroqueries en ligne. Voilà encore une opportunité de **mise en cohérence des actions régionales** sur un domaine capital dans la vie de tout à chacun.

70 Agence nationale de la cohésion des territoires

71 Source Insee : En 2017, aux Antilles et à La Réunion, 30 % des personnes de 15 ans ou plus n'utilisent pas Internet ou ont des difficultés avec le numérique. En 2017, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, environ 30 % des personnes de 15 ans ou plus sont totalement éloignées du numérique ou ont des difficultés marquées, soit plus de 10 points au-dessus de la moyenne de l'Hexagone de cette même année (19 %). Parmi ces personnes, neuf sur dix n'ont pas utilisé Internet dans l'année, comme en France métropolitaine. Les autres utilisent Internet, mais sont dépourvues de toute compétence numérique de base. La fracture générationnelle est très marquée dans ces régions : deux tiers des personnes âgées de 60 ans ou plus sont éloignées du numérique, contre moins de la moitié en France métropolitaine. Le décrochage intervient dès 45 ans, particulièrement à La Réunion. Les niveaux de diplôme de la population sont en effet plus faibles dans les DOM, surtout pour les plus âgés). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058>

72 Centre de réponse à incident

73 Pôle européen d'innovation numérique et cybersécurité



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE BUDGET 2024 – PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2024***

Adopté en Assemblée plénière du 5 novembre 2024

Le CCEE prend acte de ce rapport relatif au projet de décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2024.